



# ECHOS MUNICIPALUX SARRALTROFF 2021



**Nicolas SCHUTZ**, enfant du village, lauréat au Festival d'Angoulême 2019 pour sa BD « Le bouc émissaire » a dessiné la couverture de ce bulletin. D'après une photo prise par Arnaud THIRY déjà parue dans un bulletin précédent, Nicolas SCHUTZ a réalisé ce dessin avec brio. Nous l'en remercions vivement !!!



**Anna GROSSE et les enfants de l'école maternelle** (Vendredi 12 novembre 2021)

Chaque jour de classe, depuis sa fenêtre ou depuis le seuil de sa maison, Anna guette avec impatience les moments de récréation pour saluer les enfants qui jouent dans la cour.

Il faut dire que les enfants le lui rendent bien, lui renvoyant des signes de mains et lui criant à tue-tête des « bonjour Anna ! » et des « coucou Anna ! ».

C'est donc tout naturellement qu'ils ont voulu marquer le 95<sup>e</sup> anniversaire de leur fidèle voisine Anna, se rendant avec maîtresse M-Jeanne jusque devant sa porte pour lui chanter « Joyeux anniversaire » en français puis en allemand et lui remettre une carte de vœux et un magnifique bouquet de fleurs.



**Sortie Plantation : intervention de M Parrenin à l'école primaire**

# Le mot du Maire



Nous voilà au seuil d'une nouvelle année et voici le temps des bilans.

L'année 2021 ne sera pas notée 20/20, loin s'en faut.

La COVID-19 nous a beaucoup touchés, cruellement parfois, difficilement certainement, on a eu le sentiment de vivre tout au long des mois passés dans

un tunnel permanent, celui d'une actualité qui a charrié dans son tracé beaucoup trop de sombres événements, des migrants pris en otage par des dictatures pour en faire un outil de déstabilisation des démocraties, des miséreux mourant noyés en nombre toujours plus important dans nos eaux territoriales, des tensions internationales exacerbées, même au sein de l'union européenne, des conflits nationaux internes qui se règlent dans les débats médiatiques, où l'invective devient la règle...

En cette fin d'année 2021, avec le nouveau variant omicron nous sommes dans la cinquième vague de covid avec de nouvelles restrictions en vue, pour ne plus subir un nouveau confinement.

Quand le covid a frappé, le Gouvernement français a instauré le chômage partiel, il a maintenu l'emploi et le moral des français. En retour, ces derniers ont consommé davantage quand la crise s'est éloignée, et actuellement, nous connaissons un spectaculaire rebond économique. Tous les indicateurs sont au vert. La seule ombre au tableau est le risque du retour de l'inflation...

Il existe actuellement une tension sur les approvisionnements des matériaux de construction et des matières premières qui, mécaniquement font monter les prix. Espérons que la tension sur le prix des matières premières devienne plus raisonnable en cette année 2022 qui débute, ceci pour pouvoir poursuivre une croissance maîtrisée et retrouver une économie florissante et prospère...

La « Présidentielle 2022 » approche à grands pas et l'heure est aux bilans aujourd'hui pour les classes politiques.

Le marché politique est très concurrentiel. Pour obtenir les votes des électeurs les candidats promettent interventions publiques, avantages législatifs ou financiers. Mais l'essentiel reste dans la gestion des énergies, de la santé, des armées, des forces de l'ordre, de la justice, de l'école qui sont, tous,

d'intérêt général commun à toute la société et qui fondent la légitimité et la finalité de l'action publique.

Grâce au suffrage universel, les électeurs pourront faire leur choix. Nous avons la chance de vivre dans une belle démocratie. Si nous voulons qu'elle grandisse, il est important que chacun d'entre nous fasse son devoir de citoyen en allant voter.

Merci aux adjoints et conseillers municipaux, au personnel communal, aux enseignants, à Mr le Curé, pour leur implication dans la vie communale, et à nos employés communaux pour l'entretien des espaces publics nouvellement créés, fleuris avec soin tout au long de l'année, pour les décorations de Noël posés aux divers endroits du village, ceci pour le plus grand plaisir de tous.

Que chaque personne qui œuvre pour le bien du village en soit chaleureusement remerciée.

Je vous souhaite, à tous et à toutes, à l'aube de cette année qui débute, riche en perspectives, une très belle Année 2022.

## Concernant les sapeurs pompiers

Notre unité locale de sapeurs-pompiers manque de personnels depuis plusieurs années. Aujourd'hui, seuls 3 sapeurs-pompiers sont disponibles en temps réel. L'Adjudant-Chef Olivier Kern, vu la situation des effectifs, a posé sa démission de Chef de Centre au 1er janvier 2022, il restera pompier et toujours actif. Pour assurer le service à la population, la fusion avec l'unité de DOLVING a été proposée par le SDIS de la Moselle. Elle est d'ailleurs déjà effective depuis le mois d'octobre dernier. L'unité de Dolving intervient donc sur Dolving, Sarraltroff et Oberstinzel à titre d'essai durant une année (2022).

Avec le regroupement des 2 unités opérationnelles (Dolving et Sarraltroff), un potentiel total de 14 pompiers sera une réalité et permettra d'assurer un service dans les 3 villages.

En tant que Maire, je tiens à remercier notre adjudant-chef, Olivier Kern pour son engagement au Centre d'Intervention de SARRALTROFF, depuis 15 années (2006-2021). Il s'est engagé le 18 février 1995. Il a toujours œuvré pour le bien de nos concitoyens avec le dévouement propre à sa fonction.

Nous espérons tous que l'unité d'intervention de Sarraltroff, après ce passage à vide, reprendra une fois que les effectifs seront à la hausse pour former une nouvelle section affectée à notre village.

# Le mot de Madame la Sénatrice

---



**100% TERRAIN,  
100% CONCRET,  
100% MOSELLE !**

S'exprimer dans le bulletin annuel de la commune de SARRALTROFF est toujours un plaisir, d'autant que le travail accompli par le maire, Monsieur Francis MATHIS est admirable.

Toujours plus proche des élus locaux, mon engagement en tant que Sénatrice est d'être une élue de confiance, de proximité, d'écoute mais surtout de terrain.

Ayant moi-même été maire de Hertzling de 2008 à 2017, je connais les thématiques et les problèmes auxquels sont confrontés les maires et les conseillers municipaux.

Les citoyens de SARRALTROFF et ceux du canton de Sarrebourg m'ont quant à eux, renouvelé leur confiance dans le cadre des élections départementales en juin dernier et je les remercie très chaleureusement.

Mon travail en tant que conseillère départementale consiste à défendre les intérêts des citoyens et des communes, toujours dans une logique de proximité et d'écoute afin de faciliter la vie et la mobilité des acteurs locaux.

Mon investissement pour le devenir de la Moselle perdure et perdurera dans le temps. Je suis de ce fait, à l'écoute de vos projets locaux et reste à votre disposition dans le cadre de leur réalisation. Vous êtes déjà nombreux à me solliciter et je vous en remercie.

Au Sénat, j'aborde le traitement de projets et propositions de lois en faisant passer les intérêts de la Moselle avant tout.

Investie au sein du Comité d'Orientation et d'Infrastructure (COI), je me suis saisie de la question du fret ferroviaire ainsi que de la construction de l'A31Bis, permettant ainsi de désengorger l'autoroute A31.

2022 sera une année chargée, tant les objectifs que nous aurons à relever sont importants pour notre pays. Je souhaite que cette année voit un climat social apaisé et comme tous, j'espère une nette amélioration de la pandémie qui nous touche depuis désormais presque deux ans. Dans cette optique, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour 2022.

Que cette année vous soit la plus belle possible, riche en bonheur et en réussite, et surtout la santé, pour vous et vos proches.

Christine HERZOG

# Les réalisations et les travaux 2021

Dans le lotissement des Prunelles, 4 constructions sont en cours et 6 terrains ont été vendus en 2021. A ce jour, il reste 3 parcelles disponibles (8 ares 65 - 6 ares 78 - 9 ares 55). Pour plus d'informations sur ces parcelles, vous pouvez vous adresser directement au secrétariat de la mairie.

Le très haut débit grâce à la fibre optique est désormais, depuis janvier 2021, une réalité très appréciée chez les particuliers.

Dans la Rue de la Forêt, après les travaux d'assainissement et le remplacement du réseau d'eau potable, la voirie et les trottoirs sont désormais achevés (enrobés - pavés - plateaux surélevés pour une plus grande sécurité des riverains).

Achat d'une nouvelle tondeuse auto-



Achat d'une nouvelle tondeuse auto-portée



Travaux rue de la Forêt (ci-dessus et à droite)



portée pour remplacer l'ancienne en panne avec des frais de réparation très onéreux. Le tracteur tondeuse a été réceptionné par les ouvriers communaux.



Nouvelle cuisine à la salle des fêtes



Fontaine sèche nouveau parking

Le permis de construire pour un nouveau bâtiment périscolaire vient d'être déposé au service urbanisme de notre Communauté de Communes et les travaux de construction devraient débuter au 2e semestre 2022 pour une ouverture et un accueil prévus en septembre 2023.

A la salle des fêtes, les éclairages ont été remplacés par des luminaires leds, achat d'une nouvelle cuisinière électrique (piano 6 feux) et installation d'une hotte aspirante normalisée, mise aux normes du panneaux électrique et installation d'une nouvelle alarme incendie.

A la mairie, pour installer nos nouveaux logiciels de gestion communale et valider les « relations » toujours plus nombreuses par la voie dématérialisée d'internet, l'achat d'un nouvel ordinateur a été nécessaire.

## Fonctionnement

Année 2021

### LES DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2020 Rappel Prévisions	C.A. 2020 Rappel Résultats	B.P. 2021 Votes Prévisions
<b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>	<b>1 126 549,10 €</b>	<b>577 030,23 €</b>	<b>1 034 446,50 €</b>
011 – Charges à caractère général	115 900,00 €	90 199,76 €	113 700,00 €
012 – Charges de personnel	216 200,00 €	215 053,00 €	222 700,00 €
65 – Autres charges courantes	42 470,00 €	37 825,03 €	41 800,00 €
66 – Charges financières	6 760,00 €	5 663,44 €	5 890,00 €
67 – Charges exceptionnelles	132 000,00 €	- €	2 000,00 €
68 -- Dotations aux amortissements	- €	- €	- €
022 -- Dépenses imprévues	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	120 000,00 €	120 000,00 €	40 000,00 €
023 – Virement Section d'investissements	374 607,10 €	- €	489 744,50 €
014 – Atténuation de produits	108 612,00 €	108 289,00 €	108 612,00 €

### LES RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2020 Rappel Prévisions	C.A. 2020 Rappel Résultats	B.P. 2021 Votes Prévisions
<b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>	<b>1 184 749,10 €</b>	<b>549 259,89 €</b>	<b>1 034 446,50 €</b>
70 – Produits Domaine et Ventes	49 230,00 €	36 594,83 €	36 500,00 €
73 – Impôts et Taxes	378 993,00 €	383 835,71 €	385 516,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	116 351,00 €	112 083,30 €	107 455,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	9 700,00 €	8 520,31 €	58 500,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	6 500,00 €	8 010,47 €	8 000,00 €
76 – Produits financiers divers	- €	2,27 €	- €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	8 000,00 €	213,00 €	- €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	615 975,10 €	- €	438 475,50 €



*Album  
Souvenir*

Mercredis récréatifs  
sur le thème  
du Moyen âge

## Investissement

COMMUNE DE SARRALTROFF

### PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021

OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	RECETTES - SUBV.	PART COMMUNE
11 - Mairie	21311	10 000,00 €	/	- €	10 000,00 €
12 - Eglise	2111	- €	/	- €	- €
13 - Ecole Maternelle	21312	- €	/	- €	- €
14 - Ecole Primaire	21312	8 000,00 €	/	- €	8 000,00 €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534	9 000,00 €	/	- €	9 000,00 €
18 - Poteaux d'Incendie	2315	- €	/	- €	- €
19 - Trav. Connexes + PLU	232	- €	/	- €	- €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier et Divers	20.. + 218.	- €	/	- €	- €
21 - Voirie dans Diverses Rues	2112	- €	/	- €	- €
22 - Acquisition de Terrains	2111	- €	/	- €	- €
23 - Voirie dans Diverses Rues	2315	218 144,50 €	/	- €	218 144,50 €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	- €	/	- €	- €
28 - Stade Municipal	2315	12 000,00 €	/	- €	12 000,00 €
29 - Salle des Fêtes	2313	10 000,00 €	/	- €	10 000,00 €
33 - Equipement Sécurité Routière	2152	- €	/	- €	- €
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil	2315	- €	/	- €	- €
36 - Logiciels Informatique	2051	8 000,00 €	/	- €	8 000,00 €
37 - Aménagement Centre Village	2315	200 000,00 €	CDS7 + DETR + EMPR	119 500,00 €	80 500,00 €
38 - Achat de bâtiments	2115	70 000,00 €	/	- €	70 000,00 €
39 - Logements Communaux	21318	- €	/	- €	- €
40 - Accessibilité Batiments Divers	21318	- €	/	- €	- €
41 - Lotissements Avancés	276348	- €	/	- €	- €
42 - Construction d'un bâtiment pour le périscolaire	21312	689 500,00 €	Caf + DETR + Région	310 000,00 €	379 500,00 €
OPFI - Restes à Réaliser N-1	23 __	- €	/	- €	- €
OPFI - Déficit-Excédent d'investissement reporté	-- 001 --	149 728,80 €	-- 001 --	- €	149 728,80 €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	34 600,00 €	1641	250 000,00 €	-215 400,00 €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	- €	10222	50 000,00 €	-50 000,00 €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	- €	10226	10 000,00 €	-10 000,00 €
OPFI - 040 - Opérations d'Ordre	20422	- €	2031	40 000,00 €	-40 000,00 €
OPFI - 041 - Opérations Patrimoniales	21531	- €	/	- €	- €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	- €	-- 021 --	489 744,55 €	-489 744,55 €
OPFI - 2051 - Concession et droits similaire	2051	- €	/	- €	- €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	1068	- €	1068	149 728,80 €	-149 728,80 €
OPFI - Produits de cession	/	- €	-- 024 --	- €	- €
	TOTAL dép	1 418 973,30 €	TOTAL rec	1 418 973,35 €	/////

Les anniversaires de l'année

#### NÉS EN 1941 - 80 ANS EN 2021

Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance
GROSSE	MASSON	Marie Louise	04/08/1941
PFEIFFER	SCHNITZLER	Hélène	24/08/1941
SCHNITZLER		Léon	09/09/1941
FROMEYER	FREISMUTH	Agnès	23/12/1941

#### NÉS EN 1936 - 85 ANS EN 2021

THIRY		André	24/01/1936
OSWALD		Antoine	12/06/1936
SCHMITT	OSWALD	Catherine	17/08/1936
HIEGEL		Edmond	27/08/1936
BOUDGOUST	ROTH	Lucie	15/10/1936

#### NÉS EN 1931 - 90 ANS EN 2021

KERN		Antoine	09/02/1931
REIN		Antoine	17/03/1931
FETIQUE	LIMON	Odile	30/11/1931

#### NÉS EN 1926 - 95 ANS EN 2021

GROSSE		Anne	07/11/1926
--------	--	------	------------

Nous leur souhaitons un joyeux anniversaire

# Etat civil 2021

(Arrêté au 31 décembre 2021)



## Décès

Martine WINKLER épouse NEUROHR	le 12 février	2021
Marie Alexis KNITTEL veuve MENES	le 10 avril	2021
André René Joseph RABIN	le 27 avril	2021
Théophile Gilbert Marie ROOS	le 17 mai	2021
Olga RAZANAKOTO	le 26 juillet	2021
Marie Anne BOUR veuve MASSON	le 1 <sup>er</sup> août	2021
Marie Madeleine SCHAEFFER épouse CHRIST	le 8 octobre	2021
Eloi REYMANN	le 16 décembre	2021

*Nos condoléances aux familles*



## Naissances

Malo César Georges ROBIN MALEYRAC né le 4 février 2021
Hugo KROMMENACKER né le 1 <sup>er</sup> avril 2021
Zélan Nicolas Fabrice HERNANDEZ né le 28 août 2021
Yanis GHLAISSA né le 15 novembre 2021
Siméon Alain Mathieu FROGER né le 6 novembre 2021
Samuel MOKRANI né le 3 décembre 2021

*Félicitations aux parents*



## Mariages

Jérôme MICHOT et Katy GAUMEZ  
le 9 janvier 2021  
Hervé Stéphan RAJAONA ANDRIAMANETSIARIVO  
et Jenny Volahantaso RANDRIAMAHEFAMAMONJISOA  
le 14 août 2021

*Félicitations aux mariés*



## Hommage à MARTINE

C'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que les enfants de Sarraltroff ont appris le décès de Martine NEUROHR née WINKLER, le 12 février 2021 à Sarrebourg dans sa 68<sup>e</sup> année.

Décédée jour pour jour, 7 années après celui de Mlle Marie-Thérèse GASSER (institutrice à Sarraltroff) survenue le 12 février 2014.

Née le 07 février 1953 à Sarrebourg, mariée à François NEUROHR le 06 juillet 1974. De cette union sont nés deux enfants Fabrice et Régis. Elle avait la joie d'avoir quatre petits-enfants à ses côtés.

Employée à la commune de Sarraltroff depuis avril 1970 comme Aide Maternelle puis comme Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) jusqu'au 29 mai 2009.

De nombreux habitants de Sarraltroff ont fréquenté les bancs de l'école avec Martine en tant qu'élève mais la plupart d'entre nous l'ont connue comme Aide Maternelle et l'appelait par son prénom « MARTINE ». C'était NOTRE MARTINE !!!

Elle s'est occupée de plusieurs générations d'enfants de Sarraltroff, et son visage ainsi que sa présence resteront à jamais gravés dans nos mémoires et fixés sur les photos de classe qui rappelleront à certains d'entre vous, quelques souvenirs de vos années passées sur les bancs de l'école avec elle.

# Le Recensement Citoyen des jeunes de 16 ans

## C'est quoi ?

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur « recensement militaire ») fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans ou à la conduite accompagnée lors de l'inscription dans un centre d'auto-école). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

## C'est quand ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois qui suit.

Exemple : si votre 16<sup>e</sup> anniversaire est le 12 janvier 2021, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2021 et le 30 avril 2021.

## Une obligation ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif,
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

## Comment faire ?

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut vous accompagner ou faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide

- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, la mairie vous remet votre attestation de recensement.

**Attention : la mairie ne vous délivrera aucun duplicata, double, copie de votre attestation de recensement si vous la perdez. Conservez-la précieusement !**

Si vous perdez ou si votre attestation est volée, vous devez demander une attestation de situation administrative à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ). Vous pouvez en faire la demande :

- Soit par mail (avec un scan de votre carte d'identité ou de votre passeport valide)
- Soit par courrier (en joignant la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport valide)

## Où s'adresser ?

- Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ)

Pour SARRALTROFF : c'est le CSNJ de NANCY – 54.

L'attestation de recensement vous sert à prouver

que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique française, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Attestation de recensement
- Ou, si vous avez perdue votre attestation ou si elle vous a été volée, attestation de situation administrative (à demander à votre centre de service national)
- Ou, si vous l'avez déjà, un document prouvant votre situation concernant la journée défense citoyenneté (JDC). Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC.

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle



# Elections Présidentielles 2022

## ...s'inscrire sur les listes électorales

**Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le dimanche 10 avril 2022. Et pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, il est encore temps de le faire !**

Le 10 avril prochain, les citoyens français se rendront aux urnes pour le premier tour de l'élection présidentielle. Si certains d'entre vous ne sont toujours pas inscrits sur les listes électorales de la commune de Sarraltroff, il est encore temps de le faire. Cela, afin de pouvoir voter, et ainsi, faire son devoir de citoyen. Et mieux vaut ne pas attendre la dernière minute. Puisque pour la présidentielle, les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022.

Afin que l'inscription sur les listes électorales soit prise en compte, il faudra faire cette démarche au plus tard, le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le premier tour de l'élection.

### Listes électorales : nouvelle inscription

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous vivez en France, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez demander à être inscrit soit une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

#### À savoir...

#### Quelques autres informations importantes !

**Le jeune de 18 ans** qui a fait son recensement citoyen (16 ans et 17 ans) est inscrit automatiquement sur les listes électorales. **La personne devenue française après 2018** est inscrite automatiquement sur les listes électorales

### Liste électorale d'une mairie

#### Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

#### Où s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale d'une des communes suivantes :

- Commune de votre domicile
- Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des en-

treprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans

- Commune de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire
- Commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans

#### À savoir

Il n'est plus possible d'être inscrit à la fois sur la liste électorale d'une mairie et sur une liste électorale consulaire.

### Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection.

### Comment s'inscrire ?

Il est possible de faire cette démarche :

#### En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité (copie Carte d'Identité ou passeport en cours de validité)

#### Par vous-même en mairie

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité (copie Carte d'Identité ou passeport en cours de validité)
- Formulaire Cerfa 12669 de demande d'inscription,

### Carte électorale

La carte électorale sera envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (ou référendum).

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum et que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre commune, elle sera conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en y présentant une pièce d'identité.



# NOUVEAU : VOTRE SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



Notre conseiller habitat vous accueille **sur rendez-vous** à la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud pour répondre à vos questions et vous guider pas à pas vers une rénovation performante de votre logement.

**COMMENT ISOLER ? AVEC QUELS MATÉRIAUX ?**

**QUEL SYSTÈME DE CHAUFFAGE SERAIT LE PLUS ADAPTÉ**

**À VOTRE LOGEMENT ? COMMENT FINANCER VOS TRAVAUX ?**

*Ce service gratuit d'accompagnement à la rénovation énergétique est porté par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est.*

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE CONSEILLER



Par Téléphone : **03 87 25 89 90**



Par mail : **habitat@cc-sms.fr**



En ligne : **<https://ccsms.reservio.com>**



Permanence : **3 Terrasse Normandie  
ZAC des Terrasses de la Sarre  
57400 Sarrebourg**



Retrouvez chaque début du mois le conseiller habitat en Facebook Live sur la page de la **Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud**.

Un moment d'échanges pour obtenir en direct toutes les réponses à vos questions !

Communauté de  
Communes  
**Sarrebourg**  
**Moselle Sud**

# Culture et Sport du val de Sarre (CSVS)

## CENTRES AÉRÉS

L'accueil de loisir qui devait être organisé en avril sur le thème de l'Escape Game n'a pas pu ouvrir ses portes aux 25 élèves inscrits, encore une fois à cause de la fermeture des établissements pendant trois semaines à cette période. Ce n'est qu'en Juillet que les centres aérés ont pu rouvrir.

L'été a commencé le 12 juillet avec une vingtaine d'enfants qui ont partagé leur

gonflable qui orne l'étang et s'initier au tir à l'arc. Enfin pour finir la semaine, ils sont partis direction l'espace, pour atterrir dans notre futur... La semaine fût riche de nouvelles expériences et de rencontres.

La dernière semaine des vacances s'est finie avec plus de légèreté et avec quelques clowneries. La thématique de l'art du cirque, où la trentaine d'enfants, recrutés par Mr. Loyal Ludovic (intervenant diplômé dans ce milieu) sont deve-

Il aura donc fallu attendre deux ans pour que l'équipe d'animation puisse à nouveau mener à bien les accueils de loisirs sur Sarraltroff et c'est avec une grande satisfaction que la responsable stagiaire Elisa, son adjointe Bérengère et les animatrices Héloïse, Sara et Bruna ont animé les trois semaines d'été avec les enfants présents.

Pour l'année 2022, une nouveauté !

Suite à une enquête auprès des familles utilisatrices du service périscolaire et extrascolaire, les accueils de loisirs ouvriront leurs portes aux enfants de 3 à 6 ans à Sarraltroff dans les locaux de la maternelle. L'ouverture des accueils s'effectue sur la semaine complète mais pour les enfants de moins de 6 ans, les inscriptions pourront être réalisées à la journée.

L'association étend son champ d'action vers la petite enfance, ce qui permettra aux familles ayant une fratrie de bénéficier des centres aérés dans le village, chose qui n'était pas possible jusqu'à ce jour car l'accueil était réservé aux enfants à partir de 6 ans révolus.

En 2022, le centre de loisirs ouvrira ses portes :

- du lundi 11 au jeudi 14 avril (vendredi 15 avril étant férié)
- du lundi 11 juillet au 15 juillet (hors jeudi 14 juillet férié)
- du mardi 16 août au vendredi 26 août (hors lundi 15 août férié)

\*AVIS aux jeunes : si l'animation vous intéresse ! Dès 17 ans vous pouvez obtenir



quotidien avec les histoires et héros de Disney. Ils ont même fait la connaissance de la grande méchante Cruella d'Enfer. Les enfants tantôt en activité sport et manuelle sont également partis à l'aventure, dans le but de sauver leurs héros préférés d'une modification tragique de leurs histoires respectives ; ont été sauver les histoires de Simba le Roi Lion, Mowgli du livre de la Jungle, d'Aladin, de Cendrillon et quelques 101 dalmatiens... Evidemment la venue à plusieurs reprises de Cruella leurs a mis des bâtons dans les roues. C'est avec la rage de réussir que les enfants en sont sortis victorieux.

Les enfants, les parents et l'équipe d'animation ont pu se reposer pendant un mois avant d'embarquer pour une semaine « voyage à travers les époques ». La semaine du 16 août, ils montèrent dans la machine à remonter le temps, prêts à découvrir chaque jour un nouveau monde. Le monde des dinosaures, la préhistoire avec la rencontre, en chair et en os, de leur nouvelle amie Lucy, le moyen âge où ils ont participé aux premiers jeux Olympiques. Le mercredi, ils ont été invités par le Roi Soleil pour un Bal qui s'est fini en soirée. Après avoir voyagé dans le temps, ils sont revenus à Sarraltroff afin de partir toute une journée à Mittersheim. C'est au camping du Lac vert, qu'ils ont pu faire du paddel, du canoë, du pédalo, jouer sur la structure

nus les nouvelles étoiles du cirque. C'est lors d'un spectacle en extérieur que les parents ont pu aider M. Loyal à choisir les artistes qui composeront sa nouvelle troupe de jongleurs, d'équilibristes, de danseurs, de clowns et d'acrobates. Un franc succès ! Un pot de l'amitié avec un goûter attendait les familles dans la cour de l'école à l'issue du spectacle.



le BAFA ! Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants en accueil collectif de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Nous serions ravis de vous accueillir dans notre équipe pendant les vacances scolaires.

Contact pour les activités enfance et jeunesse : [cvs57400@gmail.com](mailto:cvs57400@gmail.com) - 06.48.67.09.03

## MERCEDIS RÉCRÉATIFS

### COURSE A PIED

Le club des « Foulées du Val de Sarre » emmené par Patrick ETIENNE a fêté ses 5 ans. Et compte une dizaine de membres.

La saison 2020/2021 frappée par la pandémie a tout de même vu le groupe participer à divers événements à partir du printemps 2021 :

Début juin 2021 : 10 kms de Center Parc au domaine « les 3 forêts » à Hattigny.

Fin juin 2021 : e-trail de 10 kms à Dabo organisé par la Team FZ de Dabo.

Début Août 2021 : Course nature de 12 kms « Les Foulées Vertes Ferco ».

Début septembre : la « Sar'Run » à Sarrebourg - 1 course nature de 14 kms qui part du stade municipal.

Le 12 septembre : Trail de 16 kms « les Montées du Daubensclag » à Dossenheim-sur-Zinsel.

En octobre : La Team FZ de Dabo organise la 1<sup>re</sup> course des Foulées du Plan Incliné à Saint-Louis pour un 14 kms



autour de la vallée des éclusiers.

Soutien à Octobre Rose et le cancer du sein en courant 8 kms à l'étang du Stock à Langatte.

En novembre : un trail de 22 kms et 650

m de dénivelé à Chantraine près d'Epinal.

Soutien en Décembre au Téléthon en courant 10 kms à l'étang l'évêque à Sarrebourg.

Pour 2022 l'objectif principal sera le marathon du Luxembourg : 42 kms dans les rues de Luxembourg. Tout en continuant à participer aux courses locales dites « natures » ou « trail ».

Les entraînements ont lieu les Mardi et Vendredi à 18h00 et une sortie le dimanche matin à 10H00.

Le président et son comité, vous souhaitent ses meilleurs vœux pour l'année 2022.



Cette année, l'association a perdu un de ses membres, M. André Rabin.

Il avait pris la présidence en 2010 pour redynamiser les activités du foyer. Son objectif était de valoriser la jeunesse et la culture au sein du village en proposant des nouvelles animations. Sous sa houlette, plusieurs centres aérés ont fait le bonheur de nos enfants.

Il restera dans nos mémoires et

## PÉRISCOLAIRE

Tout comme à l'école, les activités périscolaires, si elles sont plus ludiques, n'en sont pas moins fondées sur un projet pédagogique annuel.

La responsable Mme GENTEL et son équipe d'animation composés de Elisa KRUMMENACKER et Héloïse FABIEN s'attellent à mettre en œuvre diverses activités en lien avec les intentions éducatives de ce projet pédagogique, tel que : vivre ensemble avec tolérance et bienveillance, construire son identité sociale en respectant les règles de la citoyenneté et de la laïcité... Sur cette thématique du vivre ensemble, l'équipe a effectué une semaine spéciale fête des grands pères. Le but étant de rapprocher les générations et qu'ils puissent partager leurs souvenirs par la création de cartes, d'arbre généalogique ainsi qu'un carnet de partage de souvenirs que les enfants ont dû remplir avec leur papi chéri.

Bien que le service a la chance d'investir chaque midi la salle des fêtes, ce qui permet une distanciation des groupes de classe nécessaire à la sécurité de la quarantaine d'enfants présents ; les animatrices essayent également de trouver des activités ludiques qui pallient au problème de la Covid en essayant d'animer, tout en laissant les enfants assis à leur table. Elles proposent chaque vendredi un petit spectacle d'improvisation (imaginé par les enfants ou sur un thème défini), elles organisent des blinks tests et quizz musicaux... Les élèves ont pu participer à une semaine spéciale sur le thème de l'Amérique, découvrir les drapeaux des différents états et les civilisations antiques.

La pandémie restant toujours sur le chemin des élèves, une fête de Noël n'a pas pu être organisée c'est pourquoi le périscolaire a proposé deux semaines spéciales « fête de Noël », afin que les enfants s'imprègnent de la magie de Noël avant les vacances et la venue du grand bonhomme rouge.

Durant ces deux semaines, les enfants ont pu fabriquer des décorations pour leur sapin, confectionner des cartes de vœux, visionner des films de Noël, assister au spectacle des animatrices.

La responsable remercie chaleureusement les associations utilisatrices de la salle des fêtes pour leur coopération et le partage des locaux.

L'équipe du périscolaire souhaite que votre année 2022 soit comme un gâteau au chocolat décoré aux couleurs de l'arc en ciel : bonne et enrobée de gaîté.

Contact pour les activités périscolaire : [lutinsduvaldesarre@gmail.com](mailto:lutinsduvaldesarre@gmail.com) - 06.48.67.09.03

# BOUGEZ EN MOSELLE SUD !



## LE RÉSEAU DE BUS

**ISIBUS** : Deux lignes régulières de bus à Sarrebourg et Réding et à la demande : Flexo Hoff et Reberg.

Du lundi au samedi de 6h à 19h

### ACHETER SON TITRE DE TRANSPORT :

- Avec l'application mobile **iSi Ticket** (disponible sur Apple et Android)
- Dans le bus
- A l'agence **iSibus**

Tarifs	Tout public	Tarif réduit
Unitaire	1,1 €	0,5 €
Carnet de 10	9 €	4 €
Abonnement mensuel	24 €	12 €
Abonnement annuel	200 €	100 €

Tarif réduit : demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de la couverture maladie universelle, personnes de 60 ans et +.

### ISITAD : Service de transport à la demande

#### iSitad « Couronne »

7 communes desservies autour de Sarrebourg

Du lundi au samedi de 6h à 19h

- Appelez jusqu'à 2h avant le voyage
- Rendez-vous à l'arrêt de bus à l'horaire indiqué.

1,50€

#### iSitad « Villages »

27 communes reliées à Sarrebourg mardi et vendredi matin uniquement (jours de marché)

- Appelez la veille du voyage
- Vous cherchez et vous ramène à votre porte.

2,50€



### PLUS D'INFORMATIONS :

[www.isibus.fr](http://www.isibus.fr)

0 800 710 636 (gratuit)



## SE DÉPLACER À VÉLO

### DEUX SERVICES DE LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Louez un vélo à assistance électrique pour vous déplacer sans effort jusqu'à 25km/h sur les 120 km de pistes cyclables traversant le territoire.

#### Réservez un vélo électrique :

**Agence iSibus** : 1 rue de la Gare **0 800 710 36**

**Office de tourisme** : Place des Cordeliers **03 87 03 11 82**

Tarifs	Jour	3 Jours	Semaine	Mois
A l'agence iSibus	-	-	15 €	50 €
A l'office de Tourisme	5 €	10 €	15 €	-

### GAREZ VOTRE VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ EN GARE DE SARREBOURG

- **45 places sécurisées** : accès par badge
- **10 emplacements pour recharger gratuitement** son vélo à assistance électrique

**Tarif : 10€ /an**

Pour accéder au local :  
Contactez l'office de tourisme  
**03 87 03 11 82**



### LES BORNES DE RÉPARATION

8 bornes de réparation vélo en libre-service sont installées sur le territoire (Haut-Clocher, Hesse, Languimberg, Mittersheim, Réding, Sarrebourg, Schneckenbusch-Ritterwald, Vasperviller). Grâce à une large palette d'outils vous avez la possibilité d'effectuer des réparations courantes (regonfler un pneu, resserrer un frein, remplacer un accessoire...).



# Les délibérations du conseil municipal

## LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle des Fêtes (protocole sanitaire COVID) de SARRALTROFF le LUNDI 8 FÉVRIER 2021 à 19 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS** : 11 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Paul Vary, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Albert Frédéric, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 03/02/2021

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve BIRKEL

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Parrenin Christophe, Roche Jean-François, Kern Olivier, Dannenberger Clément,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - - .

### ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

La fibre est en fonction depuis le 4 janvier 2021 sur la Plaque de Bettborn dont dépend Sarraltroff.

Les particuliers peuvent solliciter leur opérateur pour un branchement privé à domicile. D'abord ORANGE (depuis cette date), puis les autres opérateurs (SFR - BOUYGUES - FREE) au cours de l'année 2021.

L'Ecart de la Schneymuhle est également connectée grâce à un accord entre Famille Hertz et Moselle Fibre pour un passage par les propriétés du Sarreck en venant de Oberstintel. Le Maire remercie officiellement les membres de la Famille HERTZ, domiciliés au Sarreck, pour leur bienveillance et leur accord dans ce dossier.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2021-01 / 001

Rapport sur l'eau 2019 - Syndicat des Eaux de Wintersbourg

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport adopté par les membres du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg lors de la réunion en date du 12 décembre 2020, doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-01 / 002

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe WELSCH, demeurant 22 rue Albert Schweitzer - 57400 SARREBOURG, a confirmé son souhait d'acquérir le lot N°06 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lui vendre le lot N°06 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 06 :

Cadastré Section : 23 Parcelle : 173 Surface 00 are 39 ca

Section : 23 Parcelle : 179 Surface 8 ares 26 ca

Soit au total une surface de 8 ares 65 ca

moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 36.330,00 € (trente six mille trois cent trente €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### N° 2021-01 / 003

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Serhat EVECEN et Madame née PEKTAS Arzu, demeurant - 57400 SARREBOURG, ont confirmé

leur souhait d'acquérir le lot N°10 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°10 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 10 : Cadastre Section : 16 Parcelle : 637 Surface 9 ares 38 ca moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 39.396,00 € (trente neuf mille trois cent quatre vingt seize €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### N° 2021-01 / 004

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Ismail YILDIZ et Madame née Duygu ILGUZ, demeurant 14 route de Sarreguemines - 57400 SARREBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°11 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°10 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 11 :

Cadastré Section : 16 Parcelle : 638 Surface 9 ares 16 ca

moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 38.472,00 € (trente huit mille quatre cent soixante douze €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### POINTS DIVERS

Aménagement de sécurité routière aux entrées du village  
Côté Sarrebourg – Côté Fénétrange – Côté Hilbesheim

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place des "équipements de sécurité" aux 3 entrées de Sarraltroff (Rue de Sarrebourg - Rue de Fénétrange - Rue de Hilbesheim) afin de réduire la vitesse toujours excessive des véhicules entrant dans la commune.

Il présente ensuite 3 devis établis par la Société Est Réseaux de Phalsbourg (sécurisation de passages piétons) pour la mise en place de feux tricolores pédagogiques sur ces 3 entrées. Il précise qu'il s'agit là d'une première étude et que les travaux à réaliser ne sont pas figés et peuvent encore être modifiés suivant l'avis de chacun.

Il propose ensuite aux membres de conseil municipal d'organiser prochainement une réunion de la Commission des travaux et voirie pour discuter de ce projet.

Le conseil municipal, après avis de la Commission Communale des Travaux et de la Voirie, prendra sa décision, à ce sujet, lors d'une prochaine réunion.

Achat d'une parcelle et intégration dans le domaine forestier communal

Le maire informe le conseil municipal que SNCF RESEAU est propriétaire d'une parcelle située entre la ligne LGV EST et la Forêt du Sarrewald (cadastrée Section 21 - Parcelle 6) d'une superficie totale de 6 ha 34 a 17 ca. Lors du remembrement de la commune, validé en 2012, SNCF RESEAU avait proposé à la commune, la rétrocession de cette parcelle à la commune afin de la boiser et de l'inclure dans le domaine forestier communal (contigu à la Forêt du Sarrewald).

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de relancer ce dossier d'acquisition de parcelle avec SNCF RESEAU.

Une délibération officielle d'acquisition sera prise lors d'une prochaine réunion.

Travaux en prévision pour 2021

Le maire rappelle la prévision des travaux pour l'année 2021 :

Création d'un fossé le long du chemin de la LGV (accès à la forêt du Sarrewald),

Conduite d'eau dans la Rue de la Forêt par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg (les travaux viennent de débiter),

Voirie Rue de la Forêt : ces travaux seraient réalisés en 1/3 CCSMS (Assainissement) + 1/3 SEW (Eau) + 1/3 Commune avec les bordures de trottoirs,

Arrosage du Stade avec acquisition d'un robot arroseur,

Changement et réfection de l'éclairage intérieur de la Salle des Fêtes (lampes led),

Aménagement des bords du LachGraben au niveau du pont 24 rue de Fénétrange,

Réparation de la fissure du mur du cimetière (face avant – coté Rue de l'Eglise)

Mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales au niveau des roches de l'ancienne carrière sur le côté gauche de la Rue de l'Etang.

Création d'un nouveau bâtiment pour le Périscolaire

Le maire rappelle le projet de création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le service périscolaire qui est en préparation depuis plusieurs mois. Les demandes de subventions sont validées pour la CAF – la Sous Préfecture (DETR) – la Préfecture (DSIL) - d'autres peuvent être sollicitées (CD57 - REGION GRAND EST). Cependant, le maire propose au conseil municipal de revoir le projet dans sa totalité. Un déplacement du futur bâtiment est prévu, et un nouveau plan complet est à l'étude chez l'architecte Michel NEGRI de Sarrebourg. Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour la création de ce bâtiment. Le maire informe le conseil municipal que des constructeurs ont été contactés pour nous proposer des plans.

Le conseil municipal, dans l'attente de ces plans et devis chiffrés, valide ces nouvelles études et décide d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h50.

## JEUDI 15 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle des Fêtes (protocole sanitaire COVID) de SARRALTROFF le JEUDI 15 AVRIL 2021 à 19 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS** : 12 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Paul Vary, Roche Jean-François, Dannenberger Clément, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Parrenin Christophe, Kern Olivier, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 07/04/2021

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve BIRKEL

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Albert Frédéric, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

### ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications : Vaccination est en cours pour les séniors de la commune (plus de 75 ans 1ère dose le 18/03) – pour entre 70 et 75 ans les vaccinations ont lieu actuellement.

Les élections Régionales et Départementales sont reportées au 20 JUIN et 27 JUIN 2021. Pour se conformer aux exigences sanitaire COVID, le bureau de vote sera déplacé, pour les 2 scrutins, dans le préau de l'école primaire.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2021-02 / 005

Travaux en forêt communale - Année 2021

Monsieur le Maire présente les devis de l'ONF de SARREBOURG pour les travaux sylvicoles et en investissement et en exploitation 2021 d'un montant total de :

INVESTISSEMENT : 14634,10 € HT (dégagement manuel en plein de régénération)

EXPLOITATION : 2195,82 € HT (maintenance des cloisonnements)

TOTAL 16829,92 € HT 18.512,91 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les devis de l'ONF tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-02 / 006

Organisation du temps scolaire - rentrée de Septembre 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée 2017, sur le fondement du décret N°237-1108 du 27 juin 2017, le RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstintel bénéficie d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire répartie sur quatre jours. Cette dérogation a été prolongée pour une durée d'un an par le décret N° 2020-632 du 25 mai 2020. Cette prolongation de dérogation arrive donc à terme à la fin de l'année scolaire en cours 2020-2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DEDIDE DE DEMANDER à titre dérogatoire, le renouvellement pour une période maximum de trois ans, l'organisation de la semaine scolaire répartie sur quatre jours hebdomadaires, ceci à compter de la rentrée de septembre 2021,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-02 / 007

Installation d'écrans interactifs à l'école primaire - Subventions à solliciter Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Moselle et les Services de l'Inspection Académiques proposent des subventions pour l'acquisition d'écrans interactifs dans les écoles.

Les dossiers sont prêts pour la transmission aux organismes de subvention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'acquisition et d'installation de 3 écrans interactifs à installer dans les classes de l'école primaire,

VALIDE les demandes de subventions concernant cet achat (Département de la Moselle et Inspection Académique),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-02 / 008

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur AKDEMIR Rasit et Madame AKDEMIR Céline née PEKTAS, demeurant 33 rue des Jardins - 57400 SARREBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°03 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- DECIDE de leur vendre le lot N°03 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 03 :

Cadastré Section : 16 Parcelle : 633 Surface 6 are 70 ca moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 28.140,00 € (vingt huit mille cent quarante €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### N° 2021-02 / 009

CCSMS – Groupement de Commandes ASSURANCES

Le Maire informe le Conseil Municipal :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Commande Publique (Article L.2113-6 à L.2113-9)

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant les assurances

Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud entend assurer le rôle de coordonateur de ce groupement pour le compte des ses membres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTER de participer à l'étude diagnostic des contrats d'assurances de la commune menée dans le cadre de la mutualisation par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour le marché des assurances coordonnée par la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud,

AUTORISE le Maire, sous réserve des conclusions du diagnostic, à signer la convention constitutive, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

APPROUVE l'acte d'engagement, le règlement de consultation et le CCAP communs à tous les membres du groupement,

DESIGNE Monsieur le Maire comme référent de la commune pour participer aux réunions relatives à ce groupement,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-02 / 010

Travaux de voirie dans la Rue de la Forêt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection des réseaux d'assainissement (par la CCSMS) et des réseaux d'eau (par le SE WINTERSBOURG) réalisés depuis quelques mois, il est nécessaire de prévoir des travaux de réfection de la voirie dans cette rue. Il présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de cette rue préparé par le Bureau d'Etudes Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un montant total prévisionnel de 97.016,04€ HT et 116.419,25€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement de la Rue de la Forêt tel que présenté par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg et les devis s'y rapportant : 97.016,04€ HT,

VALIDE l'offre de Maitrise d'oeuvre du Cabinet LAMBERT pour ces travaux : 6.200,00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-02 / 011

Projet de construction d'un Bâtiment Périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal des précédentes discussions

concernant le projet de construction d'un Bâtiment Péri-scolaire dans la Rue de l'Eglise (parcelle communale à coté de l'Eglise et face à l'école maternelle). Il présente le projet définitif (devis et plans) préparé par M. Michel NEGRI, architecte à Sarrebourg, d'un montant total de :

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	512.595,00 € HT
HONORAIRES ARCHITECTE ET DIVERS	62.133,55 € HT
TOTAL HT	574.728,55 € HT
TOTAL TTC	689.674,26 € TTC

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :  
VALIDE le projet (devis estimatifs et plans) tels que présentés par l'architecte Michel NEGRI,  
VALIDE le Marché de maîtrise d'oeuvre de l'architecte Michel NEGRI d'un montant total HT de 46.133,55 et 55.360,26 € TTC (taux de rémunération : 9%),  
AUTORISE le Maire à solliciter, au nom de la commune, le permis de construire pour ce projet,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-02 / 013**

Demande de subvention des associations  
Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2021. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article BP	Propositions	Montants du CM
Coopérative Scolaire - Section Socialisée	6574	- €	- €
Amicale des Sapors Pompiers	6574	500,00 €	500,00 €
Club de Danse de Sarrebr' - Masques COVID	6574	- €	- €
Association L'Alouette	6574	75,00 €	75,00 €
Autres (Delib. CM)	6574	805,00 €	805,00 €
DIVERS	6574	- €	- €
	TOTAL	1.300,00 €	1.300,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =  
ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions détaillées dans le tableau ci-dessus,  
VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2021,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-02 / 014**

Comptes de Gestion - année 2020  
Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2020 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-02 / 015**

Compte Administratif COMMUNE- année 2020  
Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2020 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2020	REALISE 2020	RESULTAT 2020
Fonctionnement	Dépenses	1 184 749,10 €	577 030,69 €	DEFICIT
	Recettes	1 184 749,10 €	549 259,89 €	- 27 770,80 €
Investissement	Dépenses	1 262 274,75 €	266 869,07 €	EXCEDENT
	Recettes	1 262 274,75 €	744 134,02 €	467 245,95 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	429 475,15 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats Assainissement	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 606 974,75 €	- €	457 245,95 €	- €	- 149 728,80 €
Fonctionnement	922 949,85 €	306 974,75 €	- 27 770,80 €	- €	586 204,30 €
TOTAL	315 975,10 €	306 974,75 €	429 475,15 €	- €	436 475,50 €

**N° 2021-02 / 016**

Compte Administratif BOIS ET FORETS- année 2020  
Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2020 pour le Budget Bois et Forêts

faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2020	REALISE 2020	RESULTAT 2020
Fonctionnement	Dépenses	198 745,89 €	77 402,95 €	EXCEDENT
	Recettes	198 745,89 €	107 355,70 €	29 952,75 €
Investissement	Dépenses	20 000,00 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	20 000,00 €	- €	- €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	29 952,75 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 2 409,30 €	- €	- €	- 2 409,30 €
Fonctionnement	57 755,13 €	- €	29 952,75 €	87 707,88 €
TOTAL	55 345,83 €	- €	29 952,75 €	85 298,54 €

**N° 2021-02 / 017**

Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2020  
Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2020 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2020	REALISE 2020	RESULTAT 2020
Fonctionnement	Dépenses	567 854,00 €	258 731,36 €	EXCEDENT
	Recettes	567 854,00 €	761 276,03 €	2 544,67 €
Investissement	Dépenses	366 785,00 €	140 091,03 €	DEFICIT
	Recettes	366 785,00 €	132 785,16 €	- 7 275,87 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 1 671,20 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 226 783,97 €	- €	- 7 215,87 €	- 233 999,84 €
Fonctionnement	10 000,00 €	- €	2 544,67 €	12 544,67 €
TOTAL	- 216 783,97 €	- €	- 4 671,20 €	- 221 455,17 €

**N° 2021-02 / 018**

Affectation du résultat 2020 - COMMUNE  
Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2020, à savoir :

- Les Reports
- Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : 606 974,75 €
- Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 922 949,85 €
- Les Soldes d'Exécution
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 457 245,95 €
- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : - 27 770,80 €
- Les Restes à Réaliser
- La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €
- La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €
- Besoin net de la section d'investissement
- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 149 728,80 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (ligne R INV 1308)	149 728,80 €
Excédent de résultat de fonctionnement (report ligne R FONC 002)	429 475,80 €

**N° 2021-02 / 019**

Affectation du résultat 2020 - BOIS ET FORETS  
Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2020, à savoir :

- Les Reports
- Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : - 2 409,30 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 57 755,19 €

Les Soldes d'Exécution  
 Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - €  
 Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 29 952,75 €  
 Les Restes à Réaliser  
 La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €  
 La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €  
 Besoin net de la section d'investissement  
 Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 409,30 €  
 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cote R IV 1088)	2 409,30 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	85 298,84 €

#### N° 2021-02 / 020

Affectation du résultat 2020 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES  
 Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2020, à savoir :  
 Les Reports  
 Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : - 226 783,97 €  
 Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 10 000,00 €

Les Soldes d'Exécution  
 Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 7 215,87 €  
 Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 2 544,67 €  
 Les Restes à Réaliser  
 La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €  
 La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €  
 Besoin net de la section d'investissement  
 Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - 233 999,84 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cote R IV 1088)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	12 044,67 €

#### N° 2021-02 / 021

Budget Primitif 2021 - COMMUNE  
 Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2021.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2021, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	1 034 446,50 €	1 034 446,50 €
	Recettes	1 034 446,50 €	1 034 446,50 €
Investissement	Dépenses	1 418 973,30 €	1 418 973,30 €
	Recettes	1 418 973,30 €	1 418 973,30 €

#### N° 2021-02 / 022

Budget Primitif 2021 - BOIS ET FORETS  
 Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2021.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2021, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	135 898,64 €	135 898,64 €
	Recettes	135 898,64 €	135 898,64 €
Investissement	Dépenses	37 707,94 €	37 707,94 €
	Recettes	37 707,94 €	37 707,94 €

#### N° 2021-02 / 023

Budget Primitif 2021 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES  
 Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2021, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	254 019,84 €	254 019,84 €
	Recettes	372 421,60 €	372 421,60 €
Investissement	Dépenses	352 401,60 €	352 401,60 €
	Recettes	233 999,84 €	233 999,84 €

#### POINTS DIVERS

Proposition financière pour l'acquisition d'un système informatique antivirus et de sauvegardes

Le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie d'une offre financière concernant l'acquisition et la mise en place d'un système informatique antivirus et de sauvegardes. Ce système prendrait en charge les sauvegardes des fichiers MAIRIE et les sauvegardes des fichiers ECOLES ainsi qu'un cryptage des données pour éviter les piratages des bases de données.

L'offre financière s'élève à 187,66 € HT par mois (Société RICOH - WOOXO).  
 Après discussion, le Conseil Municipal souhaite solliciter les services de la CCSMS pour une offre en "groupement d'achat" et reporte sa décision lors d'une prochaine réunion.

Vente d'un terrain communal - Rue de l'Etang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'achat d'une partie de la parcelle communale située entre les 2 cimetières (cimetière militaire et cimetière protestant) de la Rue de l'Etang a été reçue en mairie. L'acquisition de cette parcelle a pour but la construction d'une maison d'habitation.

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal souhaite reporter sa décision lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.

## JEUDI 14 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le LUNDI 14 JUIN 2021 à 20 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS** : 12 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Paul Vary, Roche Jean-François, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Bailly Vincent, Noblé Sébastien, Parrenin Christophe, Roth Marie-Thérèse,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 09/06/2021

**SECRETARE DE SEANCE** : Paul VARY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Birkel Marie-Eve, Kern Olivier, Dannenberger Clément,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

#### ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

La brocante annuelle des Sports Réunis aura lieu le dimanche 25 juillet prochain dans les rues de Sarraltroff (brocante et marché paysan + pizza / flamm).

La semaine de 4 jours d'école est validée par l'Inspection Académique pour les 3 prochaines années scolaires (2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2021-03 / 024

Convention de fonctionnement entre l'AFAF de Sarraltroff et la Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, la possibilité de valider une convention pour contractualiser l'utilisation des services de la Commune de Sarraltroff et dont pourraient bénéficier l'AFAF dans le cadre de son fonctionnement annuel (locaux pour les réunions - matériels de bureau et informatique - employés communaux lors de travaux extérieurs...).

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :  
 VALIDE le projet de convention tel que présenté,  
 AUTORISE le Maire à signer avec le Président de l'AFAF de Sarraltroff ladite convention,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-03 / 025**

PLUi - transfert de compétences à la Communauté de Commune de Sarrebourg Moselle Sud

Conformément aux dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 cité en annexe, la CCSMS n'est pas encore compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale, parce qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population, s'étaient opposées au transfert de cette compétence début 2018.

Ce 2<sup>e</sup> alinéa précise que : "Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II."

Ainsi, la Communauté de Communes recevra cette compétence de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions suivantes : "...dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu".

Le Président de la CCSMS a proposé aux communes, lors de la précédente Conférence des Maires, de refuser le transfert du PLUi. Il propose d'étudier les contraintes de mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec le SCOT en 2021 et d'examiner consécutivement le transfert de la compétence PLU.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCSMS ;  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-03 / 026**

Convention avec l'Association des Piégeurs de Moselle

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs signalements ont été reçus en mairie concernant la présence importante d'animaux nuisibles autour des habitations dans certains quartiers de la commune (fouines – martres – belettes...). Il est possible de faire intervenir l'Association des Piégeurs de la Moselle (située à Metz) pour neutraliser ces animaux nuisibles par la pose de pièges spécifiques. Une convention officielle doit être signée pour contractualiser ces interventions. Le maire donne lecture de la convention. Chaque prise correspond à un tarif spécifique étant facturé à la commune.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :  
VALIDE le projet de convention tel que présenté,  
AUTORISE le Maire à signer avec le Président des Piégeurs de la Moselle ladite convention,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-03 / 027**

Personnel Communal - Poste d'animatrice au périscolaire - Rentrée de septembre 2021

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer les missions afférentes au service du périscolaire du RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstintel,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de DIX MOIS allant du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021 au 30 JUIN 2022 inclus ; Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint d'Animation (CAT C) pour une durée hebdomadaire de services de 15 heures soit 15/35<sup>ème</sup> ;

FIXE La rémunération de l'agent qui sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d' Adjoint d'Animation Territorial (cat. C) ;

PREND ACTE que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

PREND ACTE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du

26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-03 / 028**

Taxe Communale de Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) - Taux à appliquer

Le maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2021, la Taxe Communale de Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Les valeurs possibles de coefficients multiplicateurs sont réduites à 4 - 6 - 8 et 8,5. Lorsque la taxe est perçue par un syndicat ultramarin1, les valeurs possibles sont 4 - 6 - 8 - 8,5 - 10 et 12. Si aucune délibération n'avait été prise précédemment pour instaurer un coefficient multiplicateur ou si le coefficient adopté antérieurement est inférieur aux valeurs précitées, c'est le coefficient multiplicateur minimum de 4 qui s'applique dès 2021 (cas pour Sarraltroff) sans qu'une nouvelle délibération ne soit requise.

Pour la taxe perçue en 2022, les coefficients multiplicateurs adoptés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 devront être choisis parmi les valeurs suivantes : 6 - 8 ou 8,5. Lorsque la taxe est perçue par un syndicat ultramarin1, les valeurs possibles sont 6 - 8 - 8,5 - 10 et 12. De même, si le coefficient adopté antérieurement est inférieur aux valeurs précitées, c'est le coefficient multiplicateur minimum de 6 qui s'applique pour 2022.

En 2023, les collectivités qui étaient bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 (augmenté de 1,5%) auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 et, lorsque le coefficient appliqué en 2022 était inférieur à la valeur maximum (8,5), au rapport entre le coefficient maximum et le coefficient effectivement appliqué.

À compter de 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-3 (pour 2024, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2021 et 2023 qui sera appliquée).

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la fixation du taux de la TCCFE pour l'année 2022 (et suivantes).

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, par 9 votes "POUR" - 2 "ABSTENTIONS" ET 1 vote "CONTRE" :

DECIDE d'appliquer un pourcentage de TCCFE de 6 %,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2021-03 / 029**

Décision Modificative de Crédits N°1 - Budget Lotissement 2021

Le maire informe le conseil municipal d'une erreur inscrite lors du vote du budget primitif 2021 pour le Lotissement LES PRUNELLES. Il convient de rectifier cette anomalie par le vote d'une décision modificative de crédit sur ce budget.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE ET VOTE la décision modificative de crédits suivante sur le budget lotissement 2021 =

023 = Dépenses de Fonctionnement – Virement à la section d'investissement  
= + 118.401,76

021 = Recettes d'Investissement – Virement de la section de fonctionnement  
= + 118.401,76

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Organisation du service périscolaire à la rentrée de septembre 2021

Depuis la période COVID (septembre 2020), les repas sont servis au périscolaire pour un maximum de 42 enfants à la Salle des Fêtes pour conserver une distanciation correcte entre les tables.

Un problème se pose pour la rentrée de septembre 2021 pour la capacité de la salle de repas.

Deux solutions sont possibles : soit rester à la salle des fêtes (problème d'organisation avec les associations utilisatrices durant les jours de semaine) ou déplacer le service de repas au préau de l'école primaire qui pose le problème d'utilisation du préau par les écoles lors des récréations en cas de temps pluvieux ou en période hivernale.

La solution préconisée par le conseil municipal est de privilégier l'occupation de la salle des fêtes pour les repas de midi du périscolaire, les associations occupantes devront se conformer et déplacer leur jour d'occupation au mercredi par exemple (Club de l'Amitié – déplacement du jeudi après midi au mercredi après midi jusqu'à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment périscolaire - date inconnue à ce jour), ceci afin de réserver la salle des fêtes pour les repas de midi des 4 jours au périscolaire (lundi – mardi – jeudi – vendredi)...

Dossier à suivre.

Travaux de voirie dans la Rue de la Forêt

Les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

La commune prévoit l'installation de 2 ralentisseurs (au niveau de l'arrêt de bus au niveau du N° 3 et au niveau du N° 16 de la rue).

Les enrobés sur la voirie seront réalisés avant le 14 juillet (date de congés d'été de l'entreprise SCRE).

Les pavés et les trottoirs seront réalisés après les vacances d'été de la SCRE.

Remplacement des ordinateurs au Secrétariat de la Mairie

Le Maire informe le conseil municipal que le matériel informatique du secrétariat de la mairie est devenu obsolète pour les utilisations dont il fait l'objet (logiciels de gestion communale ...). Un nouveau système de logiciel de type « cloud » est proposé par la Société JVS Maristem pour modifier les systèmes de gestion communale informatique (comptabilité – paie – population – élections – état civil - facturation...). Plusieurs devis ont été sollicités pour la modification des équipements informatiques du secrétariat de la mairie. Décision lors d'une prochaine réunion.

Planning des bureaux de vote aux élections - 20 et 27 juin 2021

Le conseil municipal prépare ensuite le planning de présence aux bureaux de vote des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Pour des questions pratiques d'organisation, les deux bureaux de vote seront déplacés au préau de l'école primaire.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

## LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 à 20 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS** : 14 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Paul Vary, Albert Frédéric, Dannenberger Clément, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Bailly Vincent, Noblé Sébastien (arrivé à 21h00), Parrenin Christophe, Kern Olivier, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 27/08/2021

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Birkel Marie-Eve,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Roche Jean-François,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - - .

### ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les travaux de voirie et trottoirs dans la Rue de la Forêt sont achevés, le maire évoque la position et la dimension du mini rond-point situé à l'embranchement de la Rue de la Forêt et la Rue des Faisans... plusieurs remarques ont été réceptionnées en mairie à ce sujet. Le rond-point sera franchissable sans obstacle le cas échéant (camions – tracteurs...). Les 2 ralentisseurs dos d'âne situés dans la montée de la Rue de la Forêt (ZONE 30) ont la bonne dimension pour bien ralentir les véhicules.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2021-04 / 030

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud - Projet de Territoire

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le projet de Territoire "HORIZON 2030" établi par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS).

Après lecture du document, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

VALIDE le Projet de Territoire "HORIZON 2030" tel que présenté par la CCSMS dans son dossier,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-04 / 031

Personnel Communal - Heures supplémentaires - Heures complémentaires

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire informe les membres que l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents.

Le Maire propose d'instituer un régime indemnitaire pour les heures supplémentaires et les heures complémentaires au profit des agents des Filière Administrative - Filière Technique - Filière d'Animation - Filière des Assistantes Maternelles ceci à compter du 1er JANVIER 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE l'attribution, à compter du 1er janvier 2021, de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents à temps plein de catégorie C et à ceux de catégorie B relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière Administrative - Filière Technique - Filière d'Animation - Filière des Assistantes Maternelles DECIDE l'attribution à compter du 1er janvier 2021, et le paiement d'heures complémentaires aux agents à temps non complet de catégorie C et à ceux de catégorie B relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière Administrative - Filière Technique - Filière d'Animation - Filière des Assistantes Maternelles

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues dans les contrats de travail signés avec les agents.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel pour une durée limitée de 25 heures pour un temps complet. Ce chiffre peut être dépassé, soit lors de circonstances exceptionnelles, par décision de l'autorité territoriale, soit, après avis du Comité

Technique Paritaire, par des dérogations permanentes pour certaines fonctions, L'agent s'engage à établir un état de ses heures supplémentaires ou complémentaires qui sera joint au moment du paiement au mandat de rémunération.

L'indemnisation des heures supplémentaires se fera comme suit :

T.B. annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux  
1820

Cette rémunération horaire sera multipliée par (pour un temps complet) : par 1,25 pour les 14 premières heures, par 1,27 pour les heures suivantes.

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit. Pour les grades de la filière médico-sociale, sont considérées comme travail supplémentaire de nuit, les heures accomplies entre 21 heures et 7 heures. (décret n°2002-598 du 25 avril 2002, art. 4),

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent être versées pendant les périodes où les agents perçoivent des frais de déplacement. Les agents bénéficiaires d'un logement par nécessité absolue de service peuvent percevoir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, prévues au titre du présent décret, sont exclusives des indemnités perçues par les personnels enseignants soumis à un régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires et de toute autre indemnité de même nature. L'heure complémentaire sera payée au tarif des heures normales effectuées par l'agent à temps non complet,

DECIDE que cette indemnité sera versée sur présentation d'un état détaillé établi par l'agent et validé par le maire, joint en complément (PJ) à sa rémunération.

DECIDE que cette indemnité sera versée aux agents stagiaires, titulaires, temps complet, temps non complet, non titulaires.

DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

DECIDE que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat (ou subiront le même pourcentage d'augmentation).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-04 / 032

Modification des circonscriptions de l'Eglise de Confession d'Augsbourg d'Alsace-Moselle

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune de Sarraltroff, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de Sarrebourg, serait rattachée à la paroisse de , dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection « Alsace Bossue – Moselle ».

Les 2 inspections, les assemblées consistoriales ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « Paroisse de Weinbourg - Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Le conseil municipal de SARRALTROFF, après délibération, à l'unanimité :

EMET un avis favorable :

- au rattachement de la commune d'Erckartwiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne,  
- au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection « Alsace Bossue – Moselle »

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 033**

Vente d'un terrain communal - Rue du Rebberg

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat d'une parcelle communale a été réceptionnée en mairie. Il s'agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit :

N° 648 / 169 - SECTION 16 - SURFACE : 1 a 52 ca - Rue du Rebberg.

Après délibération, le conseil municipal par 12 VOIX POUR et 1 abstention :

VALIDE la demande d'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus déposée par Madame Marie RABOT, née le 12/10/1994 à SCHILTIGHEIM - 67 - domiciliée à SARRALTROFF, 15 rue des Vergers,

VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 1000 € l'are (mille euros l'are) soit un total pour cette vente de 1.520,00 € (mille cinq cent vingt euros),

ACTE que les frais de notaire et de bornage, si il y en a, sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 034**

Vente d'un terrain communal - Rue de Sarrebourg

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat d'une parcelle communale a été réceptionnée en mairie. Il s'agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit :

N° 527 - SECTION 01 - SURFACE : 1 a 30 ca - Rue de Sarrebourg.

Après délibération, le conseil municipal par 12 VOIX POUR (absence de Mr Frédéric SCHMITT au moment du vote) :

VALIDE la demande d'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus déposée par Mr Frédéric SCHMITT, né le 04/01/1990 à SARREBOURG - 57 - domicilié à SARRALTROFF, 9 rue de la Côte,

VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 1000 € l'are (mille euros l'are) soit un total pour cette vente de 1300,00 € (mille trois cent euros),

ACTE que les frais de notaire et de bornage, si il y en a, sont à la charge de l'acheteur, PREND ACTE que le calvaire situé sur cette parcelle sera déplacé par Mr Frédéric SCHMITT et à ses frais ceci quelques mètres vers le centre du village (de l'autre côté du transformateur électrique situé parcelle N528-S01),

PREND ACTE que d'un commun accord, le poteau d'incendie situé sur cette parcelle ne sera pas déplacé,

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 035**

Vente d'un terrain communal - Rue de Sarrebourg - Village

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat d'une parcelle communale a été réceptionnée en mairie. Il s'agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit :

N° 290 - SECTION 01 - SURFACE : 0 a 75 ca - Rue de Sarrebourg - Village.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus déposée par la SCI CLISA - domiciliée à SARRALTROFF, 7 chemin du Petit Stade,

VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 560 € l'are (cinq cent soixante euros l'are) soit un total pour cette vente de 420,00 € (quatre cent vingt euros),

ACTE que les frais de notaire et de bornage, si il y en a, sont à la charge de l'acheteur, AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 036**

Convention de mise à disposition d'une partie d'une parcelle communale - Rue du

Rebberg

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'exploitation-location d'une partie d'une parcelle communale a été réceptionnée en mairie. Il s'agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit :

N° 578 (en partie) - SECTION 16 - SURFACE : env. 1 a 70 ca - Rue du Rebberg - située entre le bas du Cimetière Militaire et la Propriété N° 18 rue du Rebberg (N° 579 - SECTION 16).

Le Maire ajoute qu'une conduite d'assainissement passe sur cette parcelle est qu'il n'est pas possible d'y installer un bâtiment - construction, ceci dans le cadre de cette mise à disposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, (en l'absence de Mr Sébastien Noblé au moment du vote) :

VALIDE la demande d'exploitation-location de cette partie de parcelle mentionnée ci-dessus déposée par Monsieur Sébastien NOBLE - domicilié à SARRALTROFF, 18 rue du Rebberg,

VALIDE la convention de mise à disposition à signer entre la Commune et le Demandeur,

VALIDE le prix de "location" de 300,00 euros à payer une fois pour une occupation totale de 10 années (trois cent euros), renouvelée éventuellement par la suite,

PREND ACTE de la présence et du passage d'une conduite d'assainissement sur cette parcelle qui devra rester accessible en cas d'intervention sur le réseau, cette parcelle devra donc rester vierge de toute construction,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 037**

Convention de passage pour la pose d'une conduite d'eau pluviale (Chemin du Rebberg) Le Maire informe le conseil municipal qu'une canalisation enterrée doit être installée sur une parcelle privée pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales au bout du chemin du Rebberg.

Cette parcelle appartient à Mr et Madame Alfred DUBOIS - domiciliée à SARRALTROFF - 25 rue de la Forêt. Il s'agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit : N° 76 - SECTION 23 - Rebberg Haut.

Cette installation et le droit de passage de cette canalisation doivent être validée par une convention à titre gratuit, signée entre le Propriétaire de la parcelle (Mr Alfred DUBOIS), la Commune de Sarraltroff (Maire) et l'AFAF de Sarraltroff (Président) qui réalise les travaux de mise en place de cette canalisation à ses frais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention telle que présentée par le Maire,

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 038**

Tableau de répartition des frais du périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le périscolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2020 à aout 2021. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève à : 35.637,05 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 19.389,11 €

Part payée par la commune de BETTBORN : 8.716,42 € (titre de recette à faire)

Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 7.531,52 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL), AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-04 / 039**

Fixation des tarifs pour le Périscolaire - Année 2021-2022 et suivantes

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2021 établis par la Commission du Périscolaire lors de sa réunion du 3 septembre dernier.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1er septembre 2021 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (Sarraltroff - Bettborn - Oberstinzeln),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	FRANCHE 1 de 0 à 7 000	FRANCHE 2 de 7 001 à 10 000	FRANCHE 3 de 10 001 à 15 000	FRANCHE 4 au-delà de 15 000
Matin	7h15 - 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 - 8h10	1,80	1,50	1,70	2,00
Midi	11h00 - 12h15	1,30	1,50	1,70	2,00
	Repas et Garde	7,00	7,40	7,80	8,00
	Repas seul	5,00	5,50	6,00	6,50
Soir	13h00 - 13h30	1,00	1,20	1,40	2,00
	11h50 - 13h30 Sans repas	2,80	2,70	3,10	4,00
	13h10 - 13h35	0,60	0,90	1,10	1,50
Soir	15h30 - 17h00	0,80	0,90	0,90	0,90
	17h00 - 17h30	0,80	0,90	0,90	0,90
	17h30 - 18h00	0,90	0,90	0,90	0,90
Déplacement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	6,00	5,00

(\*) Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI (Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	FRANCHE 1 de 0 à 7 000	FRANCHE 2 de 7 001 à 10 000	FRANCHE 3 de 10 001 à 15 000	FRANCHE 4 au-delà de 15 000
Matin	7h15 - 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 - 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	7,70	8,20	8,50	10,40
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
Soir	13h00 - 13h30	1,10	1,40	1,75	2,35
	11h50 - 13h30 Sans repas	2,05	3,20	3,65	5,20
	13h10 - 13h35	1,00	1,20	1,60	2,00
Soir	15h35 - 17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00 - 17h30	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h30 - 18h00	1,00	1,00	1,00	1,00
Déplacement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(\*) Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-04 / 040

Achat de matériel informatique pour la mairie

Le Maire informe le conseil municipal que le matériel informatique du secrétariat de la mairie est devenu obsolète pour les utilisations dont il fait l'objet (logiciels de gestion communale ...). De plus, un nouveau système de logiciel de type « cloud » est proposé par la Société JVS Maristem pour modifier les systèmes de gestion communale informatique (comptabilité - paie - population - élections - état civil - facturation...). Plusieurs devis ont été sollicités pour la modification des équipements informatiques du secrétariat de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (en l'absence de Mr Frédéric SCHMITT) : VALIDE le remplacement du matériel informatique du secrétariat de la mairie (ordinateur + écran), VALIDE le devis de la Société INFOTECH de SARRALTROFF pour cet achat d'un montant total HT de 1.096,40 € et TTC de 1.315,68 €, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-04 / 041

Achat de matériel et d'écrans interactifs - Programme FUS@E du Conseil Départemental 57

Le Maire de la commune de SARRALTROFF expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@E initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 7 DECEMBRE 2020 - N° 2020-05-049 au groupement de commande Fus@E «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clés en mains et labellisées par les Autorités Académiques. Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@E du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, Le Maire propose au Conseil Municipal : de l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...)

dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@E, de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune. Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte ce projet de subventionnement tel qu'il est présenté par le Maire, Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### POINTS DIVERS

Viabilisation des terrains - Jonction Rue des Vergers / Rue des Acacias

Les travaux de mise en viabilité de la jonction Rue des Vergers - Rue des Acacias sont prévus prochainement, notamment la conduite d'eau, posée par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg, le raccordement électrique par ENEDIS (à partir du bas de la Rue des Acacias) et la jonction ORANGE pour le téléphone-internet. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette viabilisation qui permettra l'installation de 2-3 nouvelles constructions (maisons d'habitation).

Le maire rappelle que sur cette zone, la Taxe d'Aménagement reste valide à un taux communal de 12%.

#### Travaux dans les écoles

Le maire informe le conseil municipal que, depuis plusieurs mois, les personnels enseignants sollicitent l'installation de stores ou volets au niveau des fenêtres sur la façade sud-ouest de l'Ecole Primaire (20 fenêtres). Un devis a été établi pour une somme totale estimée à env. 18000 € TTC pour l'installation de volets roulants automatiques extérieurs sur ces 20 fenêtres.

Le maire souhaite également prévoir des travaux de ravalement et nettoyage de la façade concernée (coté cour d'école). Ces travaux (avec échafaudage) pourraient être réalisés en même temps que les travaux de pose des volets extérieurs.

Il est nécessaire de solliciter d'autres devis pour ces travaux. Décision lors d'une prochaine réunion.

Commission de sécurité à la Salle des Fêtes - Matériel et Travaux à la Salle des Fêtes  
Le maire informe le conseil municipal que la Commission de Sécurité s'est réunie le 5 juillet dernier pour valider les équipements électriques et d'alarme de la Salle des Fêtes (visite chaque 5 ans). Au vu de cette visite, il s'avère nécessaire de réaliser dans l'urgence des travaux électriques et le remplacement de l'Alarme incendie qui est inactive. La commission communale repassera dans les prochaines semaines (début octobre) pour valider ces travaux. Ces travaux ont été réalisés par la Société SNE de Sarrebourg (travaux sur le réseau électrique et remplacement de l'alarme incendie). Une nouvelle visite avec la commission de sécurité doit donc être organisée prochainement pour valider les travaux réalisés et rendre conforme l'utilisation de la Salle des Fêtes.

Un nouveau fourneau électrique avec 6 plaques et four a été installé dans la cuisine de la Salle des Fêtes (enlèvement de l'ancien fourneau à gaz devenu obsolète) = prix d'achat 2088,00 € TTC. Une hotte aspirante est également en cours d'installation = prix d'achat 587,83 € TTC.

Le maire propose également de replacer les plafonniers de la salle des fêtes. Un devis pour ces travaux a été sollicité à la Société SNE de Sarrebourg. Devis en cours de préparation...

Achat d'un tracteur tondeuse

Le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse est en panne et qu'il est nécessaire d'en racheter un nouveau. Plusieurs devis ont été sollicités auprès de fournisseurs sur le secteur de Sarrebourg - Saverne. L'offre la moins chère est celle de ADN MOTOCULTURE de Niderviller pour un montant total TTC de 17400,00 €. Le bon de commande a été signé dans ce sens.

Le Maire souhaite également voir pour effectuer une réparation (si possible) de l'ancien tracteur tondeuse. Pour l'instant nous sommes dans l'attente d'un devis de réparation.

## MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 20 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS** : 13 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Albert Frédéric, Dannenberger Clément (21h00), Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Paul Vary, Noblé Sébastien, Parrenin Christophe, Kern Olivier, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 02/11/2021

**SECRETARE DE SEANCE** : Birkel Marie-Eve,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Schwartzberger Alain, Charrier Philippe,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - - -

#### ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les lampes plafonniers de la Salle des Fêtes ont été remplacées par des plafonniers à leds (facture SNE de Sarrebourg = 3.498,00 €).

La commission de sécurité s'est réunie pour la visite périodique (5 ans) à la Salle des Fêtes a émis un avis favorable (visite le 20 octobre 2021) après les travaux qui ont

été réalisé après un avis défavorable en date du 5 juillet dernier.

Il y a un projet de dépose de la ligne 20000v située en aérien Rue de Sarrebourg – Rue des Chardonnerets – Rue des Vergers pour poser un nouveau réseau en souterrain le long du trottoir de la Rue de Sarrebourg et la montée de la Rue des Vergers.

La pose des 2 coffrets électriques de la Rue des Acacias (viabilisation de 2 parcelles) devrait être réalisée prochainement après le bornage des parcelles par le propriétaire (dossier en cours).

Sur la Route de Dolving le maire a constaté le dépôt de grumes issues d'un débardage de la forêt Pax. Ces grumes ont été déposées dans les fossés et sur une partie de la voirie – le Maire a demandé aux exploitants une remise en état des fossés et de la voirie après dégagement des grumes (un dossier a été déposé chez un huissier de justice à Sarrebourg pour contrôler et établir un rapport sur ce dépôt).

La Société REKO de Réding va racheter les peupliers le long de la Route de Dolving. Les sapeurs-pompiers proposent une formation aux gestes de premiers secours pour le conseil municipal et les employés communaux (à organiser dans les prochaines semaines).

Le Maire a signé le bon de commande d'achat d'un projecteur pour le Parking Central (illuminations de Noël comme l'an passé).

Il y a un problème sur l'éclairage public Rue de la Forêt et Rue du Reberg depuis le changement du compteur par un nouveau compteur LINKY... La réparation est en cours de traitement avec l'entreprise SASSO ainsi que les services d'ENEDIS.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

#### **N° 2021-05 / 042**

Centre de Secours des Sapeurs Pompiers – Projet de fusion avec le CS de Dolving

Le Maire informe le conseil municipal de la fermeture prochaine du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Sarraltroff et du regroupement de ses membres sur le centre d'intervention de Dolving. Il est nécessaire de délibérer pour cette fusion et pour la restitution des locaux de la caserne de Sarraltroff (mis à disposition par la commune).

Il a été constaté au niveau de l'unité opérationnelle située à Sarraltroff des difficultés liées à la disponibilité des sapeurs-pompiers, au maintien du niveau opérationnel ainsi que des problèmes de recrutement.

L'effectif devenu trop faible et la disponibilité qui en découlent réduisent considérablement les capacités d'engagement de l'unité opérationnelle de la commune de Sarraltroff... Cette situation ne permet pas la pérennité de l'unité.

Suite à un travail de collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS-57), la volonté exprimée par l'ensemble des personnels de l'unité, partagée par la commune, est de s'unir afin de rester performant dans la distribution des secours.

Une possibilité concrète de rapprochement avec l'unité opérationnelle de DOLVING a été identifiée. Ce rapprochement aurait lieu dans les locaux de l'unité de DOLVING.

Ainsi, les personnels seraient rattachés à cette unité afin de leur permettre la poursuite de leur engagement.

Les biens immobiliers mis à disposition par la commune ne sont donc plus nécessaires au fonctionnement du SDIS et sont en conséquence restitués à la commune de Sarraltroff. Tout élément qui rappelle l'ancienne fonction du local sera supprimé.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, par 6 VOTES POUR, 3 ABSTENTIONS, 3 VOTES CONTRE :

PREND ACTE de la désaffectation du site en raison du départ du SDIS à compter du 1er JANVIER 2022,

ENVISAGE l'évolution des biens immobiliers concernés de la façon suivante : réaffectation aux services communaux et associatifs de la commune (dossier à l'étude).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-05 / 043**

Travaux d'aménagement au Passage du LachGraben – 24 rue de Fénétrange

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le projet de travaux pour l'aménagement du passage du ruisseau du LachGraben (au niveau du 24 rue de Fénétrange). Un devis émis par l'EURL Florian GERARD Terrassement se monte à une somme totale de 4602,00 € pour ces travaux.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le devis et les travaux pour la réalisation de l'aménagement de cet endroit (terrassement - pose de caniveau sur 10 ml env. - pose de bordure sur 12 ml env. mise à niveau de la chambre PTT - pose d'enrobés ou de pavés sur 70m2), pour un montant total de 4.602,00 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-05 / 044**

Adhésion à la mission RGPD (proposition du Centre de Gestion de la Moselle)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la mise en procédure du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) sur les services municipaux (secrétariat de la mairie et périscolaire notamment).

Une proposition de gestion du RGPD initiée par le Centre de Gestion de la Moselle (CDG-57) et a été réceptionnée en mairie. Le financement de cette prestation s'élève à une somme de : 750,00 € pour la mise en place du service et 250,00 € pour le suivi du service les années suivantes.

Un échange de vues s'engage sur cette prestation qui pourrait être réalisée par d'autres « bureaux d'études » spécialisés dans le RGPD. Le Maire prend acte de cette proposition et va solliciter d'autres entreprises pour un chiffrage de cette prestation.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas valider l'offre de prestation « RGPD du Centre de Gestion de la Moselle »

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-05 / 045**

Prévision des travaux en forêt communale 2021-2022

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022 faisant apparaître les chiffres mentionnés ci-dessous : dans les parcelles forestières 16 et 14,

Travaux d'exploitation pour un montant total HT de 13.800,00 €,

Recettes de vente de coupes en bois d'oeuvre estimé à 22.840,00 €,

Soit une recette de bois d'oeuvre estimée à 9.040,00 €

Recettes de vente des menus produits estimé à 618 M3.

Recettes de vente de blocs et sur pied - parcelle 5 - 1.681,25 €

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux et prévision des ventes pour l'année 2022 préparé par les Services de l'ONF de Sarrebourg et dont les montants sont mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-05 / 046**

Fixation du prix de vente des stères de bois (menus produits et affouage)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les prix mis en place pour les ventes de menus produits les années précédentes soit = Mise à prix de 11,00 € HT le stère pour les bois sains.

Et Mise à prix de 7,00 € HT le stère pour les bois secs.

Les stères de bois d'affouage étaient facturés à 47,00 € HT.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de mise à prix et de prix tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2021-05 / 047**

Lotissement Prunelles – Vente de la parcelle LOT N°10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Maxime DUPE et Madame STOCK Marine, demeurant 24 avenue de Vitry-le-François – 67000 STRASBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°10 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°10 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 10 : cadastre Section : 16 Parcelle : 637 Surface 9 ares 38 ca moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 39.396,00 € (trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-seize €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### **N° 2021-05 / 048**

Lotissement Prunelles – Vente de la parcelle LOT N°12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Serhat EVECEN et Madame née PEKTAS Arzu, demeurant 2 bis rue de l'Abbé Lacombe - Hoff - 57400 SARREBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°12 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°12 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 12 :

Cadastré Section : 16 Parcelle : 639 Surface 9 ares 67 ca moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 40.614,00 € (quarante mille six cent quatorze €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### N° 2021-05 / 049

Vente d'une parcelle communale – Rue du Reberg

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2021-04 / 033 du 6 septembre 2021

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat d'une parcelle communale a été réceptionnée en mairie. Il s'agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit : N° 648 / 169 - SECTION 16 - SURFACE : 1 a 52 ca - Rue du Reberg.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus déposée par Monsieur Théo FIESER, né le 22/11/1994 à SARRBOURG – 57 – et Madame Marie RABOT, née le 12/10/1994 à SCHILTIGHEIM - 67 - domiciliée à SARRALTROFF, 15 rue des Vergers,

VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 1000 € l'are (mille euros l'are) soit un total pour cette vente de 1.520,00 € (mille cinq cent vingt euros),

ACTE que les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### POINTS DIVERS

Projets de travaux pour l'année 2022

Le maire aborde ensuite la prévision des travaux qui pourraient être réalisés en 2022, si le budget communal le permet :

Réfection du mur du cimetière (un devis est en cours),

Ravalement des façades du bâtiment de l'école primaire (des devis sont en cours),

Construction d'un bâtiment pour le Péri-scolaire (Rue de l'Eglise),

Sécurisation des 4 entrées du village (RD) – projet en cours d'étude avec l'UTR-UTT de la Moselle,

Achat de la propriété Constant LIMON – 14 rue de l'Eglise,

Viabilisation de la Rue des Acacias,

Programme de Plantations des haies

Une journée de plantation de haies autour du Bergholz est prévue le SAMEDI 4 DECEMBRE 2021.

L'organisation est mise en place pour 8h30 et poursuite des travaux dans l'après-midi – le repas de midi offert par la mairie.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

## MARDI 13 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le LUNDI 13 DECEMBRE 2021 à 20h00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire,

**MEMBRES PRESENTS** : 11 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Paul Vary, Schwartzenberger Alain, Kern Olivier, Noblé Sébastien, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Dannenberger Clément, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric, Parrenin Christophe,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - - .

DATE DE LA CONVOCATION : 03/12/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

#### ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

La Commune a organisé une vaccination de la 3<sup>e</sup> dose anti covid pour les personnes de plus de 65 ans. La date choisie était fixée au samedi 4 décembre dernier et les injections ont été effectuées par le Dr Weinling de Fénétrange en Mairie de Sarraltroff. Sur les 180 personnes âgées de plus de 65 ans contactées, 14 personnes se sont inscrites et ont eu leur 3<sup>e</sup> dose de vaccination ce jour. Les pass-santiers validés « 3<sup>e</sup> DOSE » leur ont été distribués quelques jours après l'injection.

Le Maire informe le conseil municipal d'une note de la DGFIP concernant la fin des encaissements en espèces au guichet du Trésor Public de Sarrebourg à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Les paiements se font désormais en chèques et CB ou en virements. Les paiements en espèces restent toujours possibles dans les Bureaux de Tabac agréés sur le secteur de Sarrebourg et dont la liste figure sur le site de la

DGFIP. Puis, les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2021-06 / 050

Adhésion de la Commune à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF de la Moselle

La Commune de SARRALTROFF et la CAF de la Moselle ont établi conjointement, il y a plusieurs années, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien financier dans les actions menées sur la Commune en direction des jeunes enfants accueillis par le Service Péri-scolaire, les Mercredis Récréatifs et les Accueils de Loisirs lors des vacances scolaires (cf. délibération N° 2016-06/045 du 18 juillet 2016).

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ. Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement présenté comme plus ambitieux entre la CAF et les collectivités locales car il couvre tous les champs d'intervention en matière de services aux familles. Il part d'un diagnostic partagé.

C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle renforce le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, handicap, accès aux droits...

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

La signature de la CTG est nécessaire pour continuer à bénéficier du soutien et des aides financières de la CAF comme la prestation de service, à la disparition du CEJ.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION : VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse présentée ci-dessus par le Maire,

CONSIDERANT que la Commune de SARRALTROFF et la CAF de la Moselle ont établi conjointement un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien financier dans les actions menées sur la Commune en

direction des jeunes enfants accueillis par le Service Péri-scolaire, les Mercredis Récréatifs et les Accueils de Loisirs lors des vacances scolaires,

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ et qu'il est dans l'intérêt de la Commune de poursuivre le partenariat existant avec la CAF de la Moselle, dans une démarche plus collaborative en incluant la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et les autres Communes signataires, APPROUVE l'adhésion de la Commune de SARRALTROFF à la Convention Territoriale Globale (CTG),

AUTORISE le Maire à signer le CTG préparé par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et toutes les pièces relatives à ce dossier,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-06 / 051

Groupe Scolaire : Fusion des directions « Maternelle » et « Élémentaire » en septembre 2022

Le maire informe le conseil municipal que Marie-Jeanne GERMAIN, institutrice et directrice de l'école maternelle de Sarraltroff, sera à la retraite en septembre 2022. Jusqu'à présent, les postes de directrices étaient occupés par une personne en Élémentaire (Madame Rita Seyer) et une personne en Maternelle (Madame Marie-Jeanne Germain).

Le personnel enseignant, lors de la dernière réunion de Conseil d'Ecole du 8 novembre 2021, a souhaité fusionner les postes de directions de ces « deux écoles » et a proposé que le poste de directrice pour les 2 écoles soit occupé par une seule personne lors de la rentrée de septembre 2022 dans le cadre d'une « Ecole Primaire ».

Les services de l'Education Nationale souhaitent recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce point. Le conseil municipal de Sarraltroff, après délibération et à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la fusion des deux écoles « élémentaire » et « maternelle » en UNE ECOLE PRIMAIRE, ceci à la rentrée de septembre 2022,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2021-06 / 052

Budget Communal – Décision Modificative de Crédits N° 1 – Factures Repas Péri-scolaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour mandater les dernières factures de l'année (achat des repas du péri-scolaire notamment) de voter la décision modificative de crédits suivante :

du compte 022-022	- 10.000,00 €
vers le compte 011-6042	+ 10.000,00 €

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VOTE EST APPROUVE la décision modificative de crédits telle qu'elle a été pré-

sentée par le Maire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### N° 2021-06 / 053

Budget Communal – Décision Modificative de Crédits N° 2 – Rémunérations et Caisses

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour mandater les dernières rémunérations et caissessalariales de l'année (URSSAF notamment), de voter la décision modificative de crédits suivante :

du compte 67-678 = - 1.000,00 €  
vers le compte 012-6451 = + 1.000,00 €

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VOTE EST APPROUVE la décision modificative de crédits telle qu'elle a été présentée par le Maire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### N° 2021-06 / 054

Mise à jour des tarifs de location de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes. Il rappelle brièvement les tarifs pratiqués pour une location jusqu'en 2021, mis en place et sans augmentation depuis 2015, il rappelle également les investissements (matériel en cuisine et four à pizza extérieur) installés récemment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer, à compter du 1er JANVIER 2022, le tarif de location de la Salle des Fêtes comme ceci :

- Location pour un week-end – habitant de Sarraltroff :  
100,00 € + Charges = 50,00 €
- Location pour un week-end – non habitant de Sarraltroff :  
200,00 € + Charges = 50,00 €
- Location ½ journée en semaine – habitant de Sarraltroff :  
50,00 € / Charges = néant
- Location ½ journée en semaine – non habitant de Sarraltroff : 100,00 € /  
Charges = néant
- Location pour Réunions Publiques d'Information : 100,00 € + Charges = 30,00 €
- Location pour Ventes au Déballage (la journée) : 250,00 € + Charges = 50,00 €
- Utilisation du percolateur à café lors d'une location de la salle : 5,00 €
- Utilisation du four à pizza extérieur lors d'une location de la salle : 25,00 €
- « Nettoyage » si non fait (suivant l'état de propreté de la salle) :  
70,00 € ou 140,00 € en plus,
- « Consommation Eau-Energie non justifiée » - à l'appréciation du Responsable  
Location,
- Casse et/ou perte de couverts :  
Assiette : 2,00 €  
Verre : 1,00 €  
Couteau : 2,20 €  
Fourchette : 1,50 €  
Grande cuillère : 1,50 €  
Petite cuillère : 1,00 €  
Plats (verre et terre cuite) : 6,00 €  
Plats (porcelaine) : 12,00 €  
Soupière et Thermos : 14,00 €  
Tasse à café : 2,00 €

APPROUVE et VALIDE la nomination, comme responsable de la Location de la

Salle, de Madame Marie- Thérèse ROTH – 2<sup>e</sup> adjoint – qui sera chargée du contrôle des locations (remise et restitution des clés – remise et vérification du matériel – vérification de la propreté après location...),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### N° 2021-06 / 055

Tarifs de location des logements communaux 2022

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des loyers pour les locations des deux logements communaux pour l'année 2022 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2022 et les années suivantes (jusqu'à la prise d'une délibération augmentant le tarif de location), la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus, en sachant que, généralement, le conseil municipal augmente le prix du loyer à chaque changement de locataire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### POINTS DIVERS

Question sur les tarifs du périscolaire – tranche 16h10 / 16h35

Une question est posée concernant la tarification pour la garde périscolaire sur la tranche 16h10-16h35 et notamment sur la partie « transport en bus entre l'école maternelle de Oberstintel et l'accueil périscolaire à Sarraltroff »... Le Maire explique que cette tarification a été mise en place car l'accompagnement d'un adulte est obligatoire en bus dès lors qu'un enfant de maternelle est transporté. Un échange s'engage sur les possibilités offertes pour légaliser le paiement ou non de cette tranche horaire aux parents concernés sachant qu'il s'agit d'un « transport » et non officiellement d'une « garde en service périscolaire ».

Le conseil municipal, quant à lui, considère que cette tranche de « transport en bus 16h10-16h35 » n'est pas à facturer comme une « période de garde en périscolaire », même si celle-ci engage la présence d'une employée du périscolaire pour l'accompagnement. L'information sera donnée en ce sens à la responsable du périscolaire qui élabore les facturations mensuelles aux parents.

Le maire souhaite connaître les avis des employées concernées (agents du périscolaire qui font l'accompagnement lors de cette tranche horaire et ATSEM qui accompagne les enfants durant les autres transports en bus journaliers).

Une solution sera prise et validée prochainement entre le maire et les différentes intervenantes concernées par l'accompagnement en transport scolaire...

Prévision des Travaux 2022 – présentation des devis réceptionnés

Concernant les prévisions des travaux 2022, le Maire informe le conseil municipal de la réception de plusieurs devis sollicités aux entreprises =

Réfection du mur ouest du cimetière = 21.331,20 € TTC,

Liaison Rue des Vergers-Rue des Acacias = éclairage et télécom = 3581,40 € TTC

Ravalement du bâtiment de l'école primaire : 2 devis réceptionnés = 44.838,12 € TTC /43.245,94 € TTC – Le maire précise qu'il est nécessaire de faire chiffrer également la réfection des 2 escaliers situés à l'arrière du bâtiment donnant sur le jardin du presbytère et la mise en place de volets extérieurs sur la façade sud-ouest du bâtiment.

L'achat d'une armoire anti-feu de type coffre-fort pour sécuriser les documents au secrétariat de la mairie (RGPD) = 2.230,80 € TTC.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

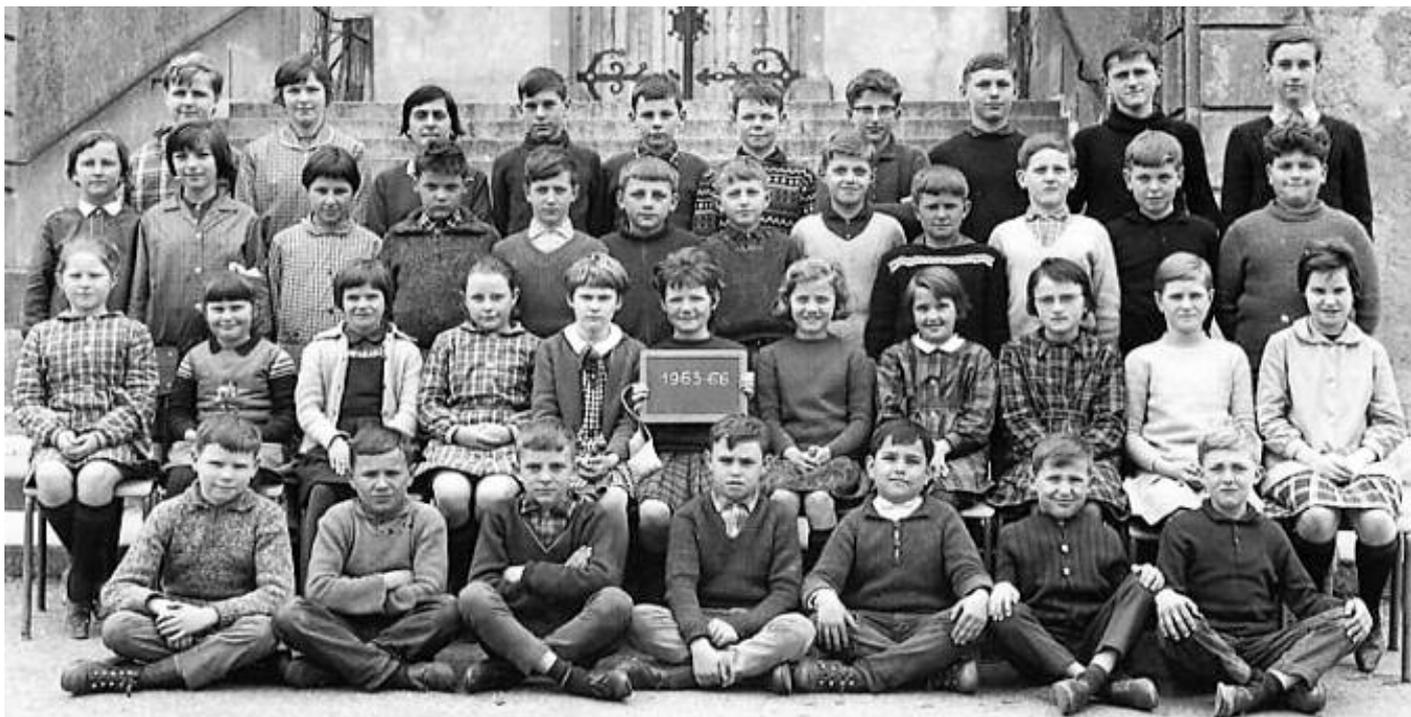
## Album Souvenir

Foyer Saint Michel :  
fête au stade  
avec les enfants  
en tenue folklorique



# Quelques années avec Martine à Sarraltroff

1965-1966 - Martine sur les bancs de l'école primaire avec M. BERG



1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : SCHAEFFER Denis, CHRIST Benoît, DANNENBERGER Francis, STRAUSS Paul, SCHMITT François, GASSMANN Gilbert, GEOFFROY Hubert  
2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : KERN Sylvianne, GASSMANN Marie-Angèle, RABOT Véronique, KERN Béatrice, POIROT Christiane, PRIANT Chantai, GASSMANN Martine, REYMANN Eveline, REYMANN Colette, ERKER Monique, DASTILLUNG Claudine  
3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : BEAUVAIS Claudine, WILLES Andrée, SCHAEFFER Marlène, DOUVIER Alain, MEYER Serge, REYMANN Bernard, HELVIG Gérard, SPAETER Adrien, CHRIST Pierre, KORN Hubert, MATHIS Christian, GEOFFROY Francis  
4<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : HARTMANN Lucienne, MATHIS Solange, WINKLER Martine, DANNENBERGER Jean-Paul, GASSMANN Francis, FRIANT Patrice, REYMANN Bernard, BIRKEL François, REYMANN André, REYMANN Roland



1970-1971 - Classe Mme BOUTON et Martine

1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : HOFFMANN Viviane, LACK Anne-Marie, WILHEM Rémy, DOUVIER Nathalie, BRICKER Nathalie, NOE Freddy, NOE Christophe, CHRIST Murielle  
2<sup>e</sup> Rang (de gauche à droite) : FREISMUTH Laurent, STADLER Véronique, SCHNITZLER Cathy, MASSON Josiane, LITTNER Corinne, ROTH Jean-Claude, NOUVIER Michèle, ROOS Raymond  
3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : GROSSE Laurence, DOUVIER Marc, GEOFFROY Francine, BOOS Olivier, LACROIX Denis, FRIANG Didier, SEVERAC Eric, KARLESKIND Marc

**1987-1988 - Ecole Maternelle avec Martine, Maîtresse SEEBERT Gisèle**



1<sup>er</sup> rang : (de gauche à droite) : GASSMANN Elodie, RABOT Sébastien, LIMON Amandine, NEUROHR Régis, STRICHER Loïc  
2<sup>e</sup> rang : (de gauche à droite) : VILLETET Sabrina, HABER Jérôme, SCHAEFFER Jean, SCHAEFFER Sophie, FRIANG Stéphane, BOUR Cédric, JACOB Linda, DUQUENOY Kataline, KNITTEL Virginie  
3<sup>e</sup> rang : (de gauche à droite) : DANNENBERGER Sonia, KARLESKIND Sébastien, UNTEREINER Audrey, HECTOR Estelle, SCHERTENLEIB Julien, PHILIPPI Frédéric, WALDNER Sabrina, HACQUARD Ludovic, FROELIGER Cédric, RUMMEL Priscilla  
4<sup>e</sup> rang : (de gauche à droite) : THIEBOLD Cindy, DELAPLACE Nadia ou OHMER Wadia, MACCHINI Julie, ROUSCHMEYER Stéphane, KARLESKIND Anne-Lise, PHILIPPI Carine, LIEBENSCHITZ Elodie, RENAUX Sandra, MACCHINI Véronique

**1988-1989 Ecole Maternelle avec Mme PASCALE et Martine**



1<sup>er</sup> rang assis devant (de gauche à droite) : Linda JACOB, Alexandre RABOT, Stéphane FRIANG  
2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Virginie KNITTEL, Pascale NOSAL, Cédric ROTH, Christine POIROT, Nadège THIEBOLD, Stéphanie MAZERAND, Sophie SCHAEFFER, Sandra RENAUX, Sabrina ...  
3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Cindy THIEBOLD, Elodie GASSMANN, Carine PHILIPPE, Stéphane ROUSCHMEYER, Sébastien RABOT, Sébastien KARLESKIND, Elodie LIEBESCHITZ, Anne-Lise KARLESKIND, Véronique MACHINI  
4<sup>e</sup> rang à l'arrière (de gauche à droite) : Jean SCHAEFFER, Kataline DUQUENOY, Amandine LIMO, Loïc STRICHER, Laetitia ALIZERT, Régis NEUROHR, Cédric BOUR, Marie GEOFFROY, Jérôme HABER

**1989-1990 - Ecole Maternelle avec Maîtresse Patricia LINGENHELD et Martine**



1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : Olivier PORTE, Sophie OSWALD, Mathieu KARLESKIND, Corinne BAILLY, Pierre François MATHIS,  
2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Pascale NOSAL, Sophie CHEVRIER, Christine POIROT, Julie WALDNER, Elodie RUFFENACH, Mylène SCHMIDT, Gaëlle OSWALD, Guillaume GERARD, Nadège REYMANN  
3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : François PORTE, Jean SCHAEFFER, Loïc STRICHER, Kataline DUQUENOY, Amandine LIMON, Corinne PHILIPPE, Julien WINKLER, Jérôme HABER, Stéphane FRIANG, Sandra RENAUX  
4<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Cédric BOUR, Virginie KNITTEL, Cédric ROTH, Alexandre RABOT, Linda JACOB, Stéphanie MAZERAND, Audrey RUBY, Sophie SCHAEFFER

**1990-1991 - Ecole Maternelle avec Maîtresse Patricia LINGENHELD et Martine**



1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : Arnaud COLLIN, Alexandre HABER, Julie RAUCH, Laurine KLEIN, Olivier PORTÉ, Sonia ROTH, Mathieu BLAESS  
2<sup>e</sup> rang milieu (de gauche à droite) : Pierre SCHERTENLEIB, Marie-Pierre MATHIS, Pierre François MATHIS, Sophie OSWALD, Julie WALDNER, Mathieu KARLESKIND, Kevin RENAUX, Amandine BERGER  
3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Jean GEOFFROY, Mathieu GASSMANN, Mylène SCHMIDT, Frédéric KNITTEL, Benoît VARY, Florence ROBINET, Laura ROEHR

**1991-1992 Ecole maternelle avec Maîtresse Karleskind Michèle et Martine**



1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : GERARD Florian, THIRY Arnaud, HAJDUCK Elodie, BOURLON Mélanie, THIEBOLD Virginie, LIEBESCHITZ Thibaud, WORONKA Mathieu  
 2<sup>e</sup> rang milieu (de gauche à droite) : HABER Alexandre, VINCENT Stéphanie, MAZERAND Julien, KUGLER Emilie, GASSMANN Mathieu, ROTH Sonia, RODRIGUEZ Emmanuel, RAUCH Julie  
 3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Martine NEUROHR, DANNENBERGER Audrey, BLAESS Mathieu, ROEHR Laura, KNITTEL Frédéric, BERGER Amandine, KLEIN Laurine, COLLIN Arnaud, MULLER Mathieu, Maîtresse Michèle KARLESKIND  
 Absents : MANDRY Nicolas, DUVAL Solène, MATHIS Marie-Pierre, BOURGARD Laurianne

**1994-1995 - Ecole Maternelle avec Maîtresse Michèle Karleskind et Martine**



1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : GEOFFROY Pascaline, SCHMITT Frédéric, BERGER Ludovic, SCHER Paul, DANNENBERGER Laurent, SCHWARTZ Philippe, PHILIPPI Alexandre, HAUER Stéphane, SCHAEFFER Franck  
 2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : MULLER Mathieu, RUBY Anne, GASSER Anne-Sophie, FILLINGER Maxime, WALDNER Antoine, CONSTANTIN Aurélie, WINKLER Maëva, DE MAIO Emeline, DUPONT Emilie, OSWALD Anne-Gaëlle, ROTH Alison, ALIZERT Jennifer, GERARD Lisa, TELLE Sandy, GRABE Thibaud, ZIEGER Romain, THIRY Charlène, ROTH Jennifer  
 Absents : KLEIN Célia, MULLER Mathieu, CHRIST Carole, ROEHR Marie, GEOFFROY Samuel, STADLER Thomas

**1997-1998 - Classe de Mme CELLIER Karine et Martine**



1<sup>er</sup> Rang (de gauche à droite) : ZIEGER Lucas, SAGET Ophélie, HOUBERT Anthony, RAGNI Cindy, REY Florian, RIFFJohanna, GRABE Guillaume

2<sup>e</sup> Rang (de gauche à droite) : SCHUTZ Antoine, DE ST MAURICE Marie, KOCH Thomas, RABOT Marie, SCHUTZ Nicolas, ROBERT Marine, KELLERMANN Ludovic, NOCAUDIE Justine.

3<sup>e</sup> Rang (de gauche à droite) : SIMON Anne, RETTEN Nicolas, CAZENAVE Estelle, PONCIONI Julie, BEHR Arnaud, NEY Camille, HAMANT Justine, SCHWARTZENBERGER Cyril, ZIEGER Manon.

**1998-1999 - Classe de Maîtresse KARLESKIND Michèle et Martine**

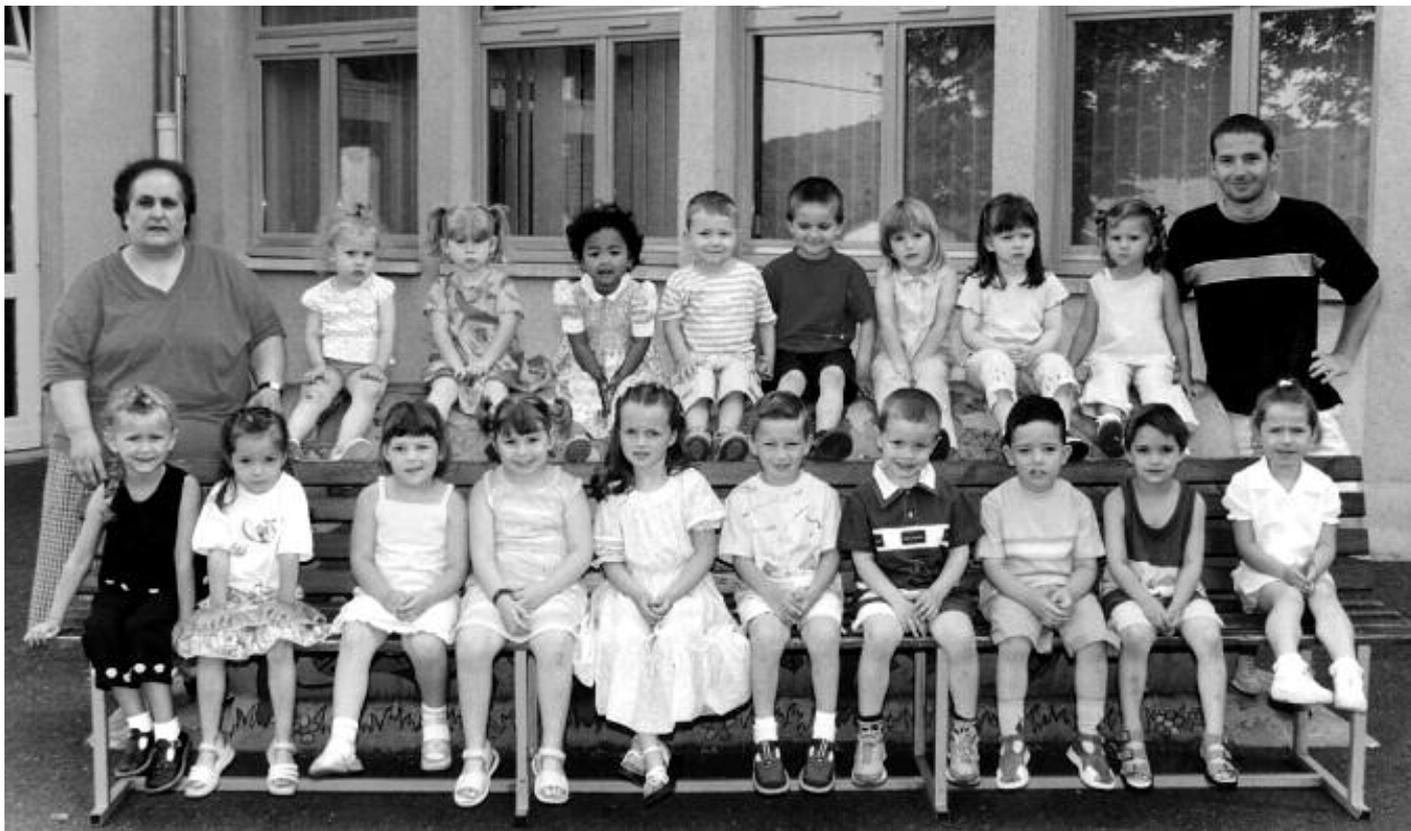


1<sup>er</sup> Rang ( de gauche à droite) : ANDRE Ludivine, STECHER Alexandre, PONSARDIN Alexandre, REYMANN Coraline

2<sup>e</sup> Rang (de gauche à droite) : RIFFJohanna, LACROIX Geoffroy, REGNAULT Méridice, RAGNI Cindy, REY Florian, SAGET Ophélie, KRAJEWSKI Benoît

3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : NEY Camille, ZIEGER Lucas, ROBERT Marine, HOUBERT Anthony, RABOT Marie, GRABE Guillaume, ZIEGER Manon, KELLERMANN Ludovic

Manquants : RUBY Anaïs, RABOT Florent



1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : POIROT Céliane, RAGNI Mylène, CONSTANTIN Laura, EHRARDT Laura, SERVENTON Alexandra, CONSTANTIN Nicolas, KARCHER Nathan, CHRISTOPHE Cyriac, KELLERMANN Yannick, LAURENCE Maryne  
2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Martine, WELTZ Line, WENGER Amélie, RATREMA Tiavina, LIEBTAG Victor, OLIVIER Marc-Antoine, MEYER Amélie, GILBERT Claire, POIROT Eline, Maître : CHRISTMANN Renaud

## Recensement des équipements de santé et appareils respiratoires



Suite à une coupure du réseau électrique sur un quartier de Sarraltroff il y a quelques semaines, les services de secours nous ont sollicités pour leur transmettre les adresses des personnes domiciliées sur notre commune et ayant, à leur domicile, un équipement d'assistance de santé ou/et un appareil respiratoire, ceci afin de sécuriser leur fonctionnement durant une panne électrique.

Si vous êtes concernés par l'utilisation de ce type d'appareils, merci de nous le signaler en mairie (par téléphone) dès que possible (avec vos NOM – PRÉNOM – ADRESSE – NUMÉRO DE TÉLÉPHONE – TYPE D'APPAREIL UTILISÉ).

**Ce fichier restera confidentiel et nous permettra de prévenir les secours en cas de coupure d'électricité sur une partie du réseau communal.**

# Echos de nos associations

## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.

### L'année 2021 au Souvenir Français :

Notre porte drapeau, Jean-Luc Friang a eu l'occasion de sortir à 11 reprises le drapeau du Souvenir Français lors des commémorations patriotiques. Merci à Jean-Luc pour sa disponibilité et sa fidélité au devoir de mémoire.



Situation sanitaire oblige, certaines cérémonies se sont vues annulées ou réduites à quelques drapeaux...

Nous n'avons pas pu organiser notre réunion annuelle cette année, nul ne sait quand elle pourra avoir lieu !

La quête du Souvenir Français qui est effectuée chaque année le 1er novembre a rapporté 385€ cette année. Merci aux généreux donateurs et aux quêteurs qui prennent de leur temps pour notre association.

Le voyage mémoriel avec les scolaires prévu initialement en mars 2020, se voit lui aussi repousser à une date ultérieure.

Cette année aura été marquée par le décès de notre fidèle compagnon de route, ami et si dévoué à la cause mémorielle, Théophile Roos, dit « Théo ». Son départ vers un monde meilleur, nous a tous marqués et il ne se passe pas une rencontre que j'ai avec l'un ou l'une d'entre vous sans que l'on parle de Théo.

Il avait la main verte et mettait ce talent à profit en fleurissant le monument aux morts de la commune comme rarement ils le sont. Ses mains, ils s'en servaient aussi pour bricoler, nettoyer la plaque de l'ancienne fosse commune lorsqu'elle ternissait avec le temps.

Enfin et surtout, ses mains ont tenu avec une fidélité et une passion sans faille, l'emblème tricolore, le drapeau du Souvenir Français de 1998 à 2018.

Membre fondateur du Souvenir Français de Sarraltroff lors de sa reconstitution en 1998, Théo, comme dans beaucoup d'autres associations ou à la commune, a toujours été présent pour donner des coups de mains et honorer ceux qui se sont battus

pour la France.

Théo, nous te disons MERCI pour ce que tu as apporté à chacun d'entre-nous, pour les nombreux services rendus au Souvenir Français de Sarraltroff.

Tu as confié la charge de porte-drapeau à



Jean-Luc, tu sais que le drapeau est entre de bonnes mains.

**MERCI THÉO !**

Bonne année à toutes et à tous, prenez soin de vous et de vos proches !

Le Président, Paul VARY



L'unité opérationnelle de Sarraltroff devrait fermer ses portes. L'ensemble des sapeurs-pompiers de l'Unité Opérationnelle de Sarraltroff se joignent à moi pour vous remercier de votre soutien, votre sympathie et de votre accueil que vous nous avez offert tout au long de cette aventure.

Nous vous informons également que nous maintenons l'organisation du concours de pétanque qui devrait se dérouler début juin (date à confirmer en fonction de la situation sanitaire)

L'amicale des sapeurs-pompiers continuera d'exister. Une Assemblée Générale avec l'ensemble des membres du comité se réunira début d'année pour parler de l'avenir.

Nous vous souhaitons une excellente année 2022. Portez vous bien.

*Le Président : Franck NOPRÉ*

## A la paroisse

Après une année 2020 marquée par la pandémie, 2021 aura été une année un peu plus active pour le conseil de fabrique, avec la reprise de travaux divers et un changement au sein de l'équipe.

Tout d'abord, le presbytère et la salle paroissiale ont bénéficié d'une réfection des tapisseries et des peintures intérieures. Cela n'avait pas été fait en totalité depuis 1996. Les travaux ont été confiés à l'entreprise de peinture UNTEREINER de Niederstinzeln et financés par l'ensemble de la communauté de paroisses.

Un second chantier prévu début janvier 2022, concerne la sacristie avec également une réfection des peintures, une isolation du couloir d'accès et le remplacement de la porte intérieure devenue vétuste. Ces travaux seront menés par l'entreprise DECO CARRO de Sarraltroff/Réding et financés par le conseil de fabrique.

2021 aura également été une année de changement au sein de l'équipe du conseil de fabrique.

Après la démission de M. WINKLER courant d'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Jean-Marc FILLINGER. De ce fait et suite à une décision unanime, la fonction de trésorier a été confiée à M. FILLINGER, M. Pierre FROELIGER, trésorier jusqu'à présent, souhaitant passer le relais. Je tiens à exprimer, en notre nom ainsi qu'au nom de l'ensemble des conseils de fabrique de la communauté de paroisses, tous les plus vifs remerciements à M. FROELIGER, pour son travail

conscientieux, rigoureux tout au long de ces années et pour les nombreuses heures de formation au logiciel de comptabilité qu'il a dispensé à l'ensemble des trésoriers de la communauté. Un grand MERCI à Pierre pour cet investissement sans faille et BIENVENUE à Jean-Marc. M. FROELIGER ne nous quitte pas pour autant, il poursuivra son bénévolat en tant qu'assesseur au sein du conseil de fabrique.

Je souhaitais également VOUS exprimer toute ma gratitude, chers lecteurs, pour la générosité dont vous avez fait preuve lors de notre quête par enveloppes au mois d'octobre dernier. Ces dons nous permettront de poursuivre l'entretien de notre patrimoine paroissial. Mes remerciements s'adressent également à notre maire, M. MATHIS ainsi qu'au conseil municipal qui nous épaulent toujours dans nos démarches, nos ouvriers communaux qui entretiennent le cimetière et les espaces verts adjacents tout au long de l'année et en particulier à la Toussaint et toutes les personnes qui participent de loin ou de près à la vie de notre paroisse.

Que l'année à venir vous apporte plus de sérénité et qu'elle vous garde en bonne santé !

Bonne et heureuse année 2022.

Pour le conseil de fabrique

Le président, Jean-Marc SCHWARTZ



### La nouvelle équipe, de gauche à droite...

Monsieur Jean-Marc FILLINGER, trésorier  
Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, président  
Monsieur Pierre FROELIGER, assesseur (trésorier sortant)  
Madame Rita MAZERAND, assesseur  
Madame Marie Line STRICHER assesseur  
Monsieur l'Abbé Patrick MULLER

Ayant été retenu par ses obligations, Monsieur le Maire (membre de droit), n'a pas été en mesure de se libérer.

## Sports réunis de Sarraltroff

L'année 2021 malheureusement toujours particulière se termine et c'est l'occasion pour les Sports Réunis de Sarraltroff de vous présenter un bilan sportif et associatif et d'ouvrir cette nouvelle année 2022 nous l'espérons sous de meilleurs auspices.

Au niveau sportif :



Tous les championnats amateurs se sont arrêtés en mars 2021 et les classements figés. Nos deux équipes séniors se sont donc maintenues respectivement en 3ème et 4ème division.

L'annonce du déconfinement nous a alors motivé à préparer la saison 2021-2022 avec beaucoup d'enthousiasme. Le début de saison a été marqué par le départ de notre coach François Toilier qui a été remplacé par David Adnot qui était jusqu'à présent coach adjoint.

Malgré un travail sérieux de structuration du groupe sénior le trop grand nombre de blessés en plus du Covid a fortement pesé sur la composition de nos équipes et la dynamique du groupe. Nous espérons que grâce à l'investissement de tous les résultats seront au rendez-vous sur la deuxième partie de saison.



Du côté des petits footballeurs en herbe, notre école de football dirigée remarquablement par Raphaël Littner

est heureuse de pouvoir participer aux compétitions dans les catégories U6 à U11. Un grand motif de satisfaction est notre jumelage avec le club de Langatte pour la catégorie U11. Nous avons à cœur de soutenir au maximum notre école de football et de proposer malgré le Covid des activités en

parallèle du football. Nos jeunes ont ainsi pu profiter d'un repas Tacos ainsi que d'une sortie au cinéma suivie d'un goûter au stade. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 07-64-00-99-10 (Raphaël Littner) et à encourager les vocations.

Enfin, au niveau arbitral, nous remercions une nouvelle fois pour son enga-



gement Ludovic Kellerman qui remplit une tâche difficile et bien souvent ingrate.

Après le bilan sportif, le bilan festif. Ainsi, notre association peut afficher certains motifs de satisfaction. Nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenus ou ont participé à nos différentes fêtes et ont contribué à leur réussite.

Comme chaque année, la fête des

mères avec livraison de pizzas à domicile a rencontré un franc succès et nous espérons fortement que l'affluence sera aussi importante l'année à venir.

La brocante, qui reste notre manifestation principale, a été marquée cette année par une forte affluence qui je peux vous l'assurer va droit au cœur des membres du comité et des bénévoles qui œuvrent d'arrache-pied. Nous avons du fait de la Covid revu l'organisation de cette dernière avec la suppression du sanglier à la broche pour le remplacer par notre hamburger maison à base de produits locaux le Mac SRS. Nous n'avons également pas pris d'orchestre pour le dimanche soir et c'est Eric Schoeffler qui a assuré de manière brillante et bénévole l'animation musicale. Nous tenons à le remercier chaleureusement.

Début novembre 2021 nous avons organisé notre assemblée générale ordinaire dans la salle des fêtes du village. Les membres du conseil municipal présents ont été attentifs à notre bilan sportif et financier mais surtout à la présentation de nos projets futurs. Nous tenons à les en remercier.

Après cette année bien remplie et pleine de rebondissements, nous tenons à vous adresser à toutes et à tous nos remerciements les plus chaleureux, spécialement à la mairie pour leur éternel soutien si précieux et qui nous est indispensable pour notre bon

fonctionnement. Un grand merci également aux différents parraineurs sans qui certains investissements ne seraient pas possible, en espérant en compter encore davantage pour les prochaines manifestations.

Le Comité, les joueurs et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022.

Merci !

Le Président

### Association des Parents d'Élèves du Val de Sarre

Au cours de l'année 2020-2021, l'APE a mené différentes actions : une vente de sapins suivie d'une vente de fromage qui ont bien fonctionné. Le partenariat avec le camion Allo Pizza Express a également été renouvelé de novembre à juin. Nous avons également testé un partenariat avec la boulangerie Stinus de Bettborn durant la semaine de Pâques. Sur présentation d'un bon (distribués dans les boîtes aux lettres des 3 communes), 10 % des achats de Pâques du client étaient reversés à l'APE. Cette opération n'a cependant pas été un succès.

Les bénéfices de ces actions ont permis de financer le goûter de Carnaval de l'école élémentaire de Sarraltroff. L'association a également participé au financement des sorties de fin d'année des 2 classes maternelles à l'écurie de la Cantera à Niderviller.

A la rentrée 2021, quelques changements ont eu lieu au sein du bureau. Il est actuellement constitué comme suit :

Présidente : Madame Etienne Laura  
 Vice-présidente : Madame Schmitt Sarah  
 Trésorier : Monsieur Dieudonné Paul  
 Vice-trésorière : Monsieur Mastia Josué  
 Secrétaire : Madame Oberlé Marie  
 Vice-secrétaire : Madame D'alberto Elodie

### Projets pour l'année scolaire 2021-2022 :

Un après-midi Halloween a été organisé le 31 octobre dernier à la salle des fêtes de Sarraltroff.

Après une année marquée par la crise sanitaire, pendant laquelle nous n'avons pas pu organiser de manifestations impliquant des rassemblements, nous avons souhaité proposer un moment convivial et fédérateur, aussi bien pour les en-



fants que pour les parents du RPI. En effet, ces derniers ayant participé favorablement aux différentes ventes proposées, nous voulions remercier cette implication de chacun à travers cet après-midi festive. Au programme : animations et goûter de 14h à 17h à la salle puis tournée des bonbons

dans le village. L'entrée était gratuite et le goûter offert à tous les enfants des adhérents à l'APE. Les petits monstres se sont bien amusés !

Relance du partenariat avec le camion Allo Pizza Express  
 Xavier Steibel, propriétaire du camion Allo Pizza Express,



nous propose de s'installer à nouveau successivement dans les 3 villages du RPI le premier mardi de chaque mois et de reverser 1€ par pizza vendue à notre APE.

Mise en place d'un partenariat avec le Foodtruck d'Arnaud Bour

Il pourra être discuté en début d'année 2022 et démarrer à partir de février ou mars.

Relance de la vente de sapins avec Thomas Helmstetter de Goerlingen.

Une vente de fromage pour fin janvier / début février

Nous souhaitons renouveler l'opération, qui avait été un succès, avec les mêmes fromages que l'année dernière.

Un partenariat de Pâques

Une vente de parfums et produits cosmétiques pour les fêtes des mères et des pères

Elodie d'Alberto, vice-secrétaire de l'association, nous propose une vente de ses produits de la marque Chogan. Il s'agit de parfums, crèmes parfumées pour le corps et gels douche inspirés de grandes marques, sans être pour autant des copies ni des contrefaçons.

Un loto

Projet en réflexion depuis la création de l'APE, nous souhaiterions pouvoir le concrétiser cette année. Etant donné le temps de préparation important (recherche de lots, organisation humaine et matérielle, prise des réservations, restauration, ... etc.), nous l'organiserons si possible au 3ème trimestre, en mai ou en juin.

De beaux projets en perspective pour cette année à venir que nous vous souhaitons heureuse et sereine.

Les membres de l'APE du Val de Sarre

## Donneurs de Sang



Les changements survenus les dernières années, suppression des collectes à Goerlingen, modification du forfait collation lors des dons du sang, la pandémie du Covid-19 avec une défection des membres de notre association en relation avec leur âge, ou une moindre disponibilité des uns et des autres, font que le groupe de donneurs s'est vu considérablement réduit.

Les années 2020-2021 ont ainsi été marquées par une baisse très importante du nombre de donneurs (22-12-22 donneurs présents par collecte) bilan qui justifie l'arrêt des collectes à Sarraltroff et Oberstinzel.

Le centre de transfusion (Etablissement Français du Sang) de Strasbourg nous a informés que la collecte du mois d'octobre 2021 a été la dernière et que les donneurs de Sarraltroff et Oberstinzel seront les bien-

venus lors de prochaines collectes sur Sarrebourg en 2022.

Je tiens à remercier tous les donneurs de Sarraltroff, Oberstinzel et Goerlingen pour leur participation aux dons du sang durant toutes ces années. Ils ont été des membres généreux, altruistes, présents, cela depuis la création de notre association. Nous vous adressons un immense et chaleureux « MERCI ».

Merci à tous les membres du comité pour le travail fourni tout au long de ces années lors des collectes.

L'Amicale des Donneurs de Sang de Sarraltroff a été créée le 5 février 1964 lors d'une assemblée constitutive en présence d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles figuraient Monsieur Marcel Gassmann,

maire de Sarraltroff, Monsieur l'Abbé Lambour, curé de la paroisse, Monsieur Schaeffer, maire de Oberstinzel, Monsieur Lallemand, secrétaire général de l'association d'arrondissement.

La formation de cette section fut décidée à l'unanimité ainsi que le rattachement à l'association d'arrondissement.

Le bureau local se composait à cette époque de Marcel Gassmann (Président), de l'abbé Lambour (Président d'honneur), de M. Schaeffer d'Oberstinzel et de M. Fimayer de Hilbesheim (vice-présidents), de Eugène Noël (secrétaire) et de Louis Thomas, René Schaeffer, Isidore Kern (assesseurs).

Il a été convenu lors de l'assemblée générale que Oberstinzel et Hilbesheim retrouveront leur « autonomie » en cas de création d'une section locale.

Depuis la création de l'amicale, en 1964, et jusqu'à la collecte d'octobre 2021 (dernière collecte), 5 présidents ont dirigé notre section locale.

Chers donneurs de sang et membres des comités successifs, nous vous remercions pour votre investissement pendant toutes ces années, nous vous souhaitons à chacun et chacune une excellente continuation pour aujourd'hui et demain.

Continuez de donner votre sang de façon fidèle lors des collectes sur Sarrebourg ou dans d'autres amicales de nos villages voisins.

Aujourd'hui donneurs, demain peut-être receveurs, faisons fonctionner tous ensemble la chaîne de la solidarité qui est aussi celle de la Vie.

Francis MATHIS.



Cette année encore, l'activité de la société d'arboriculture a été perturbée par la pandémie liée à la Covid. Nous nous sommes abstenus des différentes leçons de taille comme celles auxquelles vous étiez conviés les années précédentes. Néanmoins au début de l'automne nous avons pu organiser à Sarraltroff la rencontre des présidents d'associations des sociétés locales, et à l'approche de la Toussaint notre traditionnelle

vente de chrysanthèmes au profit de notre partenaire le CAT d'Albestroff qui connut un succès habituel.

Nous avons malheureusement eu à déplorer au cours de cette année 2021 la disparition de notre équipier et ami de longue date Théophile Roos suite à la pandémie dans sa 87<sup>ème</sup> année. Théo, vice président, était un des piliers de notre association où il a œuvré durant de nombreuses années. Membre de plusieurs associations du village, il était apprécié de tout le monde pour sa gen-

tillesse, sa serviabilité, son humour. Toujours disponible, c'était quelqu'un sur qui on pouvait compter. Nous ne l'oublierons pas et nous présentons nos condoléances à sa famille.

Le réchauffement climatique est devenu l'une de nos préoccupations. Il va falloir s'y adapter, modifier nos comportements, peut être aussi adopter d'autres méthodes de culture et d'entretien que ce soit au jardin d'agrément, au verger ou au potager. L'eau risque de devenir un problème important dans les années futures. Il faudra l'utiliser avec parcimonie tout en assurant une irrigation suffisante des plantes afin d'obtenir de bonnes récoltes donc il faudra favoriser l'utilisation d'arrosages goutte à goutte, pailler le sol pour éviter l'évaporation avec foin, paille, tontes de gazon, feuilles. Sélectionner des variétés rustiques moins gourmandes en eau. Eviter également les pesticides qui détruisent toute l'activité de ces myriades de bestioles qui sont nos précieux auxiliaires : vers de terre, scarabées, coccinelles..

Il y a quelques années beaucoup de gens fuyaient les campagnes pour la ville. Avec la pandémie beaucoup redécouvrent les vertus de la vie à la campagne et la chance d'avoir son propre jardin. La pandémie aura au moins eu un mérite c'est de le faire redécouvrir. Bonne année 2022

## Société d'Arboriculture

## Club de l'Amitié de Sarraltroff et environs

### LE CLUB DE L'AMITIÉ, UN LIEU CONVIVAL POUR LES SENIORS

Le Club de l'Amitié de Sarraltroff s'adresse aux Séniors qui souhaitent se rassembler pour partager des activités ludiques dans une ambiance conviviale.

Après de longs mois d'incertitude en raison de la crise sanitaire, le Club de l'Amitié a rouvert ses portes le 9 septembre 2021 pour des retrouvailles très attendues par les membres.

A l'Assemblée Générale du 23 septembre, le comité a été réorganisé :

Madame Rita MAZERAND assure désormais la présidence du Club à la suite de la disparition du regretté président Monsieur André Daniel

Sur la centaine de membres inscrits au club, soixante à soixante-dix sont présents de façon régulière aux activités organisées 2 jeudis par mois : 2 groupes de marche (respectivement 4 ou 8 km)

Jeux de société (belote, scrabble, triominos, ou autre) et à 16h, le traditionnel café / gâteau pour tous.

Par ailleurs, la section Gym Douce a repris tous les lundis de 17h à 18h et compte une vingtaine de participants.

Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser le Loto, les sorties en bus et encore moins un voyage.

Cependant, le traditionnel repas de Noël est maintenu cette année.

Le Club de l'Amitié compte à ce jour une centaine d'adhérents, mais il est bien entendu que les participants aux activités sont munis du Pass Sanitaire.



La présidente : Mme Mazerand Rita



# SARRALTROFF AU COURS DE L'HISTOIRE

## C'ETAIT IL Y A 100 ANS, 200 ANS, 300 ANS

### RETROSPECTIVES DES ANNEES 1721, 1821, 1921

**1721:** nous faisons partie du DUCHÉ DE LORRAINE (capitale NANCY) et le village s'appelait ALTROF (comme depuis toujours en dialecte)

Maire : Sébastien Ried

Curé : Jacques Brazy (enterré dans le chœur de l'église ; on a retrouvé une mâchoire inférieure humaine lors des travaux de renouvellement du chauffage il y a quelques années, c'était peut être la sienne)

Instituteur : nom inconnu ; peut être n'y en avait-il pas un

L'état civil nous donne :

- Naissances : 2

- Mariage : 1 entre Scheydecker Jean et Bové Catherine

- Décès : aucun

Le village complètement détruit suite à la guerre de Trente ans qui avait ravagé l'Europe centrale avec des millions de morts, suivie d'une épidémie de peste, se reconstruit petit à petit depuis le traité de Ryswick (1697) : par ce traité le Roi de France Louis XIV rétrocédait le Duché de Lorraine ravagé par ses troupes ou celles de ses alliés au Duc de Lorraine (Le duché était un Etat libre et non incorporable) mais annexait la Place forte stratégique de Phalsbourg. Mais son grand succès fut de mettre main basse sur les 4/5 de l'Alsace dont il obtint de se faire reconnaître la possession. Et en plus il imposa l'attribution d'un couloir stratégique, la Route de France, large de 2 lieues et demi de Lorraine allant de Metz à Strasbourg en passant par Sarrebourg qu'il annexa purement et simplement (une borne de l'abornement de ce couloir se trouvait au Bergholz). Notre village continua donc de relever administrativement du moins du Seigneur de Sarreck et de la Maison de Lutzelbourg. On constate le naufrage humain que constitua cette guerre de Trente Ans quand on regarde les chiffres désuets de l'Etat civil de l'époque chez nous, en fait les registres paroissiaux car l'Etat civil actuel date de la Révolution.

**1821 :** nous faisons partie du Département de la MEURTHE avec pour capitale NANCY et le village a été baptisé du nom de SARRALTROFF suite à la Révolution

Maire : Geoffroy Bernard

Curé : Charles Soleil (l'Evêque est celui de Nancy)

Instituteur : Becker Antoine

L'état civil nous donne :

- Naissances : 27 (13 de sexe masculin et 14 de sexe féminin)

- Mariages : 5

- Décès : 13 dont 5 enfants ou nouveaux-nés

Avec la Restauration de Louis XVIII, frère de Louis XVI, qui avait passé 27 ans en exil, débute un règne de compromis. Il est possible qu'après les années de terreur révolutionnaire et les guerres napoléoniennes, un climat de pacification a pu favoriser un plus grand nombre de naissances.

**1921 :** SARRALTROFF qui s'appelait Saarltdorf pendant l'annexion de 1870 à 1918 redevient un village français mais fait partie du département de la Moselle avec pour capitale Metz (en gros ce qu'on appelait Lorraine dans le Reichsland Elsass Lothringen).

Maire : Mazerand Antoine

Instituteur : Scheffer Antoine

Institutrices : Sœurs de la Divine Providence de St Jean de Bassel

Curé : Fritz Joseph qui a créé la salle d'œuvres et le Cercle St Michel (l'évêque est maintenant aussi à Metz mais ce depuis l'annexion de 1870)

L'état civil nous donne :

Naissances : 13 dont 8 filles et 5 garçons

- Mariages : 5

- Décès : 8

**Les délibérations du conseil municipal de 1921**

**5.01.1921 :** le conseil dégrève 16 enfants de l'écolage (frais de scolarité)

- il refuse le contingentement de la commune pour les ouvriers communaux car il n'a jamais eu recours à cette mesure

- il accepte d'indemniser le corps de sapeurs pompiers de Sarrebourg pour son aide lors d'un incendie en juillet 1919

**13.02.1921:** Joseph Grosse est élu adjoint

**27.02.1921 :** le conseil vote la réparation du clocher, du toit de l'église, de l'horloge ainsi que de la toiture de la Croix de mission endommagés lors de la bataille du 18-20 août 1914 et sollicite une étude chiffrée par l'architecte de Sarrebourg (photo)

- le conseil vote les conditions d'attribution du bois d'affouage selon les nouvelles conditions énumérées par le sous préfet (conditions de résidence, nouveaux arrivants, déménagement en cours d'année etc..)

- le conseil approuve une liste des personnes susceptibles de toucher une allocation « militaire » pour avoir eu des fils incorporés

- vote de l'achat de 3 cloches qui seront propriété de la commune et non du conseil de fabrique

- vote le budget de l'organisation de cours pour adultes pendant l'hiver 21-22

**21.07.1921 :** la Fonderie Causart de Colmar est retenue pour les nouvelles cloches

- une commission de 4 membres est retenue pour l'inauguration du cimetière militaire

- vote le devis de repeuplement des forêts et de rénovation des chemins

**29.09.1921 :** vote de 1300 F pour l'inauguration du cimetière militaire

- autorise le ramassage gratuit des feuilles mortes (ou à prix réduit) pour les litières

**7.12.1921 :** vote le rajeunissement des vaches et taureaux communaux

- dresse la liste des enfants indigents exemptés d'écolage en 1921

- le CM ratifie un accord d'assistance mutuel entre les corps de Sapeurs pompiers de Sarraltroff et Goerlingen

Bertrand Kugler

*L'église avec l'ancienne croix de mission et son petit toit telle qu'elle existait : Suite à sa dégradation sous l'effet de la pluie elle a été détruite mais le crucifix a été conservé du fait de sa valeur sculpturale et se trouve au mur à droite à l'intérieur de la nef.*



### **Sorties cinéma :**

Dans le cadre du festival « Ciné junior », les élèves de l'école élémentaire de Sarraltroff assistent régulièrement à des projections cinématographiques qui se déroulent au Cinésarr de Sarrebourg. Des films d'aventures, d'animations ou des documentaires sont ainsi proposés aux élèves.

A l'issue de chaque projection, les élèves participent à un débat avec un intervenant extérieur et au terme de toutes les projections, ils voteront pour le film qu'ils auront préféré. Un palmarès, auquel les élèves prendront part en mai prochain, clôturera ce festival.

R. Seyer



Les GS et CP prêts pour la sortie cinéma...

Vendredi 18 juin 2021. Une journée à la FERME EQUESTRE LA CANTERA à NIDERVILLER



Toute l'équipe  
Crédit Mutuel Sarraltroff  
vous souhaite la bienvenue

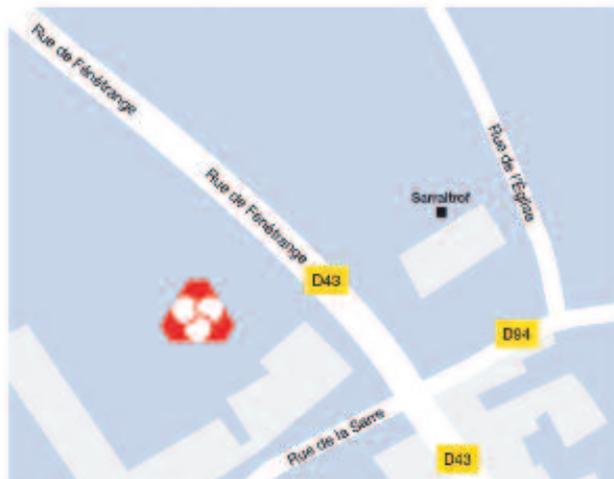
## RENCONTRONS NOUS !

1 rue de Fénétrange  
57400 Sarraltroff  
Tél. : 03 87 23 43 81  
05520@creditmutuel.fr



À cette occasion nous vous invitons à venir rencontrer une équipe dynamique et accueillante qui se tient à votre écoute. Bénéficiez des services de pointe d'une banque moderne qui répond à vos besoins et attentes.

Pour nous rejoindre rien de plus simple



## Horaires d'ouverture

Accueil		
MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI	10h à 12h	14h à 16h
SAMEDI MATIN	9h à 12h	

Sur rendez-vous uniquement		
MARDI	9h à 12h	13h à 18h
MERCREDI	10h à 12h	13h à 17h
JEUDI	8h à 12h	13h à 17h
VENDREDI	9h à 12h	14h à 18h
SAMEDI	8h à 12h	

**Crédit Mutuel**  
Sarraltroff

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie SAM, entreprises régies par le code des assurances.